



Uber
pliera
bagages
si Québec
maintient ses
exigences

Page B 1

Octobre et Karkwa se reforment en
soutien au Festival de Petite-Vallée Page B 7

www.ledavoir.com

LE DEVOIR

VOL. CVIII N° 219

LE DEVOIR, LE MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2017

1,30 \$ + TAXES = 1,50 \$

CATALOGNE

Le jeu du chat et de la souris

Madrid tente par tous les
moyens d'empêcher la tenue
du référendum, mais les
Catalans ne se laissent pas
décourager pour autant

CHRISTIAN RIOUX
à Barcelone

Le 21 septembre dernier, Alexandre Rovira Castella était au volant de sa voiture lorsque des hommes dans un véhicule banalisé lui ordonnèrent de s'arrêter. Les policiers fédéraux en civil fouillèrent l'automobile de fond en comble avant de confisquer une boîte. Une simple boîte de t-shirts jaunes sur lesquels le mot «si» était décliné dans une vingtaine de langues. Sur le constat remis au conducteur, il est précisé que les policiers ont confisqué du matériel «*faisant allusion*» au référendum du 1^{er} octobre.

Ce genre de scène banale, qui rappelle l'époque où, au Québec, en octobre 1970, des policiers saisissaient les œuvres de dangereux

«Il règne
même
en ce moment
à Barcelone
une étrange
joie de vivre»

Marius Serra

Dans son quartier de la Horta, au pied des collines de Barcelone, les façades des immeubles sont tapissées de grands drapeaux catalans, avec l'étoile signe des indépendantistes. Pour Serra, cette saisie de matériel électoral n'est qu'un exemple parmi d'autres de la surenchère à laquelle se livre actuellement Madrid pour empêcher le référendum du 1^{er} octobre sur l'indépendance de la Catalogne. «*C'est une vraie guérilla psychologique*», dit-il.

Le ton monte

À quatre jours du jour J, le ton a monté d'un cran. La semaine précédente, c'est le haut fonctionnaire Josep Maria Jové qui avait été intercepté sur l'autoroute alors qu'il se rendait au travail. Avec 13 de ses collègues chargés des Finances de la région, il a passé 72 heures au poste. La durée légale de la garde à vue en Espagne. Même la Marie-France Bazzo catalane,

VOIR PAGE A 8 : CATALOGNE

BOEING CONTRE BOMBARDIER

Frappé avant même son envol

L'imposition de droits compensateurs de 220 % est absurde, dit
l'avionneur québécois en réponse à la punition infligée par Washington



CLÉMENT SABOURIN AGENCE FRANCE-PRESSE

FRANÇOIS DESJARDINS

Les droits compensateurs de 219,63% annoncés par Washington à l'endroit des avions de Bombardier mettent vraisemblablement la table à une longue bataille, mais ont instantanément semé la consternation dans les milieux politiques, économiques et syndicaux, le fabricant y voyant une décision «*absurde et déconnectée*» tandis que le gouvernement Couillard la qualifie d'«*abusives et insensées*».

La décision de Washington, qui est de nature préliminaire et doit faire l'objet d'une détermination finale en 2018, survient cinq mois après la plainte de Boeing contre Bombardier, accusé

par son rival d'avoir vendu des appareils à perte auprès du transporteur Delta.

L'annonce du département du Commerce américain est d'une importance capitale pour le fabricant québécois et sa constellation de fournisseurs, car l'avion CSeries, un appareil monocouloir de 100 à 150 sièges présenté comme plus silencieux et économique, est la pierre angulaire de l'avenir de la division aéronautique chez Bombardier. Le hasard a voulu qu'elle soit annoncée le même jour où deux concurrents de Bombardier, Alstom et Siemens, ont annoncé le mariage de leurs activités ferroviaires (voir texte en page B 1).

«Les lois américaines du commerce n'ont ja-

mais été conçues pour être appliquées de cette manière, et Boeing tente d'utiliser un processus biaisé pour étouffer la concurrence et priver les compagnies aériennes américaines et leurs passagers des bénéfices des avions CSeries», a affirmé Bombardier. «*La Commission du commerce international sera appelée l'an prochain à déterminer si le programme CSeries a causé un quelconque préjudice à Boeing. Étant donné que Boeing n'était pas en lice pour remporter la commande de Delta et qu'il a abandonné le marché desservi par les avions CSeries il y a des années, il n'a subi aucun préjudice.*»

VOIR PAGE A 8 : BOMBARDIER

AUJOURD'HUI



Le monde Bagdad durcit le ton
contre le Kurdistan après le réfé-
rendum sur l'indépendance.
Page B 1



Avis légaux..... A 4
Décès..... B 4
Météo..... B 5
Mots croisés..... B 5
Petites annonces..... B 4
Sudoku..... B 5

À l'impossible chacun est tenu

Rutger Bregman appelle à débloquer le présent en réveillant les rêves

FABIEN DEGLISE

En 1973, la ville de Dauphin, au Manitoba, est devenue le laboratoire d'un projet social sans précédent au Canada. Du jour au lendemain, un revenu universel de base — il était de 19 000\$ pour une famille de quatre — a été versé aux 13 000 habitants du coin, sans contrepartie. L'idée était d'expérimenter *in vivo* ce principe économique et social visant à donner de l'argent à tous pour sortir de la pauvreté celles et ceux qui en ont le plus besoin.

Pendant quatre ans, l'aventure a été couronnée de succès à Dauphin, relate l'historien néerlandais Rutger Bregman dans son livre *Utopies réalistes* (Seuil). Alors qu'on croyait que les gens allaient devenir oisifs, le temps de travail a diminué d'à peine 1% chez les hommes et de 3% chez les femmes mariées, résume-t-il. Mieux, le rendement scolaire des enfants s'est amélioré, les hospitalisations ont diminué, tout comme les violences conjugales.

Avec de tels résultats, en 1978, le programme Mincome — c'était son nom —

était même voué à se répandre d'un océan à l'autre. Puis, la campagne électorale et l'ascension du gouvernement conservateur de Joe Clark l'année suivante sont venues mettre un terme à ce programme-pilote, qui a pris le chemin de l'oubli dans 2000 cartons, qu'une prof de l'Université du Manitoba a retrouvés au début du siècle dans un entrepôt de Winnipeg.

Mincome aurait pu n'être qu'une anecdote, mais pour le jeune historien de 29 ans, ce projet est surtout la preuve que les utopies peuvent devenir facilement réalistes. Des utopies qu'il est plus que temps, selon lui, de remettre au cœur des discussions dans un présent marqué par le déclinisme, le repli sur soi, et où la peur de perdre ce que l'on possède empêche tout le monde de voir ce que l'on pourrait gagner de plus et faire mieux.

«*Pour avancer, une société a besoin de rêves, pas de cauchemars*, lance Rutger Bregman, joint cette semaine aux Pays-Bas par *Le Devoir*. Or, quand on regarde autour de nous, on constate que ces rêves



MAARTJE TER HORST

L'historien et journaliste Rutger Bregman

VOIR PAGE A 8 : RÊVES

Drainville et Desjardins mis à l'amende par le DGEQ

L'ex-ministre péquiste Bernard Drainville a été mis à l'amende par le Directeur général des élections du Québec (DGEQ) pour avoir fait de la publicité partisane dans deux bureaux de vote à l'approche des élections générales d'avril 2014. Le DGEQ lui réclame 1000\$, car il lui reproche d'avoir contrevenu à la Loi électorale les 28 mars et 1^{er} avril 2014, lors de votes organisés à l'Université de Sherbrooke et au Collège Lionel-Groulx. L'ex-candidate Martine Desjardins fait aussi l'objet d'un constat d'infraction pour avoir fait de la publicité partisane le 1^{er} avril 2014, toujours au Collège Lionel-Groulx.

Le Devoir

Motion rejetée sur les nominations au BAPE

Les libéraux ont rejeté mardi une motion déposée par la Coalition avenir Québec, le Parti québécois et Québec solidaire qui proposait que « l'Assemblée nationale entérine la nomination du président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement par un vote aux deux tiers de ses membres ». Le gouvernement Couillard a plutôt décidé de confier la sélection des candidats « aptes » à siéger au BAPE à un comité dont deux des trois membres sont « issus du gouvernement ». Cette décision a été dénoncée de nouveau mardi par plusieurs groupes environnementaux, qui souhaitent que le gouvernement mette en place un processus « transparent et indépendant ».

Le Devoir

L'Ontario sommé de cesser d'isoler les détenus atteints de maladie mentale

Toronto — La Commission ontarienne des droits de la personne interpelle le gouvernement pour qu'il cesse ses pratiques d'isolement des détenus atteints de maladie mentale, sauf dans le cas de circonstances exceptionnelles. Une plainte a été déposée au Tribunal des droits de la personne de l'Ontario, alléguant que le gouvernement a transgressé un accord conclu en 2013 qui exigeait la mise en place de réformes majeures concernant l'isolement de détenus.

La Presse canadienne

ÉLECTIONS MUNICIPALES

375^E DE MONTRÉAL

Plante dénonce l'opacité entourant les dépenses

JEANNE CORRIVEAU

Les organismes à but non lucratif (OBNL) à qui Montréal confie l'organisation d'événements comme les célébrations du 375^e anniversaire de Montréal ou la course de Formule E devraient être tenus de rendre des comptes aux Montréalais de façon régulière, estime la candidate à la mairie Valérie Plante.

La chef de Projet Montréal a promis que, si son parti est porté au pouvoir le 5 novembre, elle rendra publiques sans tarder les dépenses faites par la Société du 375^e, qui a reçu 125 millions en fonds publics d'Ottawa, de Québec et de Montréal. À cela s'ajoutent les dépenses liées aux legs du 375^e, qui portent les dépenses à 1 milliard de dollars pour ces célébrations.

«Trou noir»

Tout comme Montréal c'est électrique, qui a organisé la course de Formule E en juillet dernier dans les rues du centre-ville, la Société du 375^e n'est pas assujettie à la Loi sur l'accès à l'information, bien que d'importants fonds publics y aient été investis. « On n'a pas d'indication qui nous dit que l'argent a été mal dépensé, mais ce qu'on entend, c'est que les Montréalais se demandent où le milliard de dollars est allé. On ne sait même pas s'il y a eu des dépassements de coûts. C'est un grand trou noir », a expliqué la chef de Projet Montréal mardi matin, en promettant d'y remédier si elle devient mairesse.

Après les élections

« On se pose la question : est-ce que créer un organisme chaque fois qu'on a un événement, c'est une bonne pratique également ? », dit Valérie Plante. Elle croit que ces OBNL devraient être soumis à la Loi sur l'accès à l'information et faire preuve de



La promenade Fleuve-Montagne, vue ici à la hauteur de la rue McTavish, fait partie des legs du 375^e de Montréal. Le projet a coûté près de 50 millions.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

plus de transparence en rendant des comptes de façon régulière lorsque des fonds publics sont investis.

La Société du 375^e anniversaire signale que, si elle n'a pas à se soumettre à la Loi sur l'accès à l'information, c'est que la majorité du financement qu'elle reçoit ne provient pas de la Ville.

La Société du 375^e entend

faire un bilan préliminaire de ses états financiers au mois de décembre, soit après les élections, a indiqué Isabelle Pelletier, porte-parole de l'organisme. Les états financiers plus complets pour l'année 2017 se retrouveront dans le rapport annuel qui, lui, sera publié en 2018. Les informations de nature financière risquent d'être plutôt sommaires si on se fie à

celles figurant dans le rapport annuel de 2016.

Rappelons que, dans le cas de Montréal c'est électrique, à qui la Ville a consenti 24 millions, le maire Denis Coderre a refusé de dévoiler le nombre de billets distribués gratuitement lors de l'événement. On ignore aussi quelle part de la marge de crédit de 10 millions obtenue de la Ville par l'orga-

nisme a été utilisée. Le bilan définitif ne sera connu qu'après les élections, a admis l'OBNL récemment.

«Pas de cachettes»

Le maire n'a pas commenté le cas spécifique de la Société du 375^e mais, lorsque questionné au sujet de Montréal c'est électrique par la chef de l'opposition lundi lors de l'assemblée du conseil municipal, il a nié vouloir dissimuler de l'information.

« Il n'y en a pas, de cachettes, depuis le début, a rétorqué le maire Coderre. Ce fut un événement majeur auquel 45 000 personnes ont participé et qu'on va retrouver l'année prochaine. [...] Si on veut qualifier notre administration, on pourra parler de transparence. Concernant la Formule E, on a voté sur l'ensemble des montants, incluant vous-même. [...] Il n'y a pas de surprise. Il n'y a pas de nouvelles dépenses. »

« Comme dans tout organisme, il y a un rapport qui sera rendu public et on prendra les décisions qui s'imposent. On va attendre le rapport. Il sera soumis à une vérification », a-t-il assuré.

Legs du 375^e

La controverse a aussi affecté certains legs du 375^e anniversaire de Montréal — qui ne relèvent pas de la société à but non lucratif —, qui ont soulevé la controverse au cours de la dernière année. Parmi eux figure la promenade Fleuve-Montagne, un parcours de 3,8 kilomètres reliant le mont Royal au centre-ville réalisé au coût de près de 50 millions. Les Escalades découvertes, qui ont mené à l'installation de 27 bancs de granit dans le parc du Mont-Royal au coût de 3,4 millions, ont fait couler beaucoup d'encre.

Le Devoir

LOUIS-HÉBERT

Usine Anacolor: le gouvernement libéral moins déterminé que sa candidate

ISABELLE PORTER
à Québec

Le gouvernement libéral refuse de prendre les

mêmes engagements dans le dossier d'Anacolor que sa candidate dans la partielle de Louis-Hébert, Ihssane El Ghernati. L'aspirante députée s'est engagée à régler le problème d'ici un an.

« C'est un engagement de la candidate », a répondu le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, François Blais, quand les médias lui ont demandé mardi si son gouvernement faisait la même promesse.

Les libéraux au pouvoir cherchent en vain depuis 2015 à régler les problèmes liés à Anacolor, une usine de revêtement métallique dont les émanations incommodes des citoyens à Cap-Rouge.

Or M^{me} El Ghernati a promis lundi de régler le problème d'ici 2018, à défaut de quoi elle ne solliciterait pas un nouveau mandat. Comment s'y prendrait-elle? « Ce qu'on comprend, c'est qu'Anacolor est prête à entrer dans une discussion », a dit M. Blais mardi.

Pas question toutefois de recourir au Fonds vert pour financer un éventuel déménagement, a soutenu son collègue du Développement durable, David Heurtel. Le Fonds vert s'applique exclusivement à des



RENAUD PHILIPPE LE DEVOIR

La candidate libérale dans Louis-Hébert, Ihssane El Ghernati, a promis de régler l'épineux problème de l'usine située près de la plage Jacques-Cartier, à Cap-Rouge, d'ici 2018.

projets visant à réduire les GES, a-t-il expliqué. Selon des informations du Soleil, Anacolor a proposé un tel scénario au gouvernement.

En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, le gouvernement a le pouvoir de for-

cer l'entreprise à cesser ses activités. Or l'entreprise a contesté devant les tribunaux toutes ses tentatives de suspendre ses certificats d'autorisation.

Déménagement?

L'autre solution consisterait à déménager l'entreprise. Or cela ne relève pas du gouvernement, mais de la Ville, a signalé le ministre Heurtel.

Le dossier a d'ailleurs resurgi dans la campagne électorale municipale mardi matin, quand Anne Guérette et son parti, Démocratie Québec, ont proposé de donner à Anacolor 1,29 million pour qu'elle quitte le terrain.

« La relocalisation, c'est la seule solution satisfaisante », a plaidé la candidate du parti dans le district, Stéphanie Houde, qui dirigeait anciennement le Regroupement citoyen pour la qualité de l'air

de Cap-Rouge.

Le montant de 1,29 million correspond à l'évaluation foncière du terrain et du bâtiment de l'usine. « On a confiance qu'ils vont accepter ce montant », a déclaré M^{me} Guérette. « Advenant un refus de l'entreprise, nous devons [...] entamer les procédures d'expropriation de l'entreprise. » Démocratie Québec souhaite toutefois qu'Anacolor paie les coûts de démolition de l'usine. Le parti projette d'aménager ensuite un parc sur le terrain.

L'administration Labeau a déjà fait des offres d'achat à Anacolor dans le passé, mais cette dernière avait répliqué avec des contre-offres s'élevant à « des millions », selon ce qu'avait affirmé M. Labeau. Le porte-parole Anacolor n'a pas rappelé Le Devoir mardi.

Le Devoir

PRIX D'EXCELLENCE EN ARCHITECTURE 2017

ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

PRIX DU PUBLIC

VOTEZ EN LIGNE POUR VOTRE PROJET PRÉFÉRÉ!

oaaq.com/pea

JUSQU'AU 26 OCTOBRE

MARATHONS D'ARCHITECTURE

VOTEZ ÉCLAIRÉ: assistez aux présentations des architectes qui ont conçu les projets en compétition

À Montréal, le 11 octobre
Théâtre Plaza

À Québec, le 25 octobre
Séminaire de Québec

INSCRIPTION oaaq.com/pea

Commanditaire présentateur des Prix d'excellence **TD Assurance**

Congédié?

Voyez **François Gendron** avocat

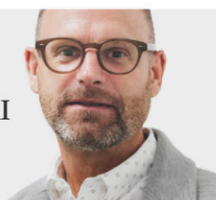
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

ACTUALITÉS

La gauche religieuse n'existe pas

KONRAD YAKABUSKI



Il y a vingt-sept ans déjà, le gouvernement de Brian Mulroney autorisait le port du turban par les policiers de la Gendarmerie royale du Canada, ouvrant ainsi aux sikhs pratiquants la porte de cette force iconique, dont l'uniforme traditionnel a depuis longtemps été immortalisé dans les films hollywoodiens. Dans l'Ouest canadien, la réaction n'a pas tardé. Le Parti réformiste, alors naissant, s'est insurgé contre cette décision, des propos carrément racistes ont circulé et des membres de la force policière ont contesté la nouvelle règle en cour. Mais en peu de temps, les mentalités ont évolué et même les réformistes s'y sont conformés.

En 2017, l'idée qu'un sikh pratiquant puisse être élu à la tête d'un parti politique fédéral et devenir premier ministre ne suscite guère la controverse à l'extérieur du Québec. Les sikhs ont depuis longtemps investi la politique provinciale au Canada anglais. Le premier sikh a fait son entrée à la Chambre des communes en 1993, et le gouvernement de Justin Trudeau compte non pas un, mais deux sikhs qui portent le turban, dont le très symbolique ministre de la Défense.

Si certains membres du Nouveau Parti démocratique à l'extérieur du Québec rechignent à voir Jagmeet Singh à la tête de leur parti, c'est plutôt parce qu'ils lui reprochent une célébrité qui s'apparente trop à celle du premier ministre actuel. Avec ses habits à la mode, son allure on ne peut plus cool et son slogan — « *Cœur et courage* » — qui évoque celui de Barack Obama en 2008, M. Singh serait un pur produit du marketing politique. La pipolisation de la politique qu'il incarne, et non pas sa religion, serait incompatible avec l'image d'un parti qui se veut le champion de la classe ouvrière, sérieux et sans artifice devant les menaces du capitalisme.

D'autres, comme le *Toronto Star*, qui a appuyé le député ontarien de Brampton dans un éditorial de la semaine dernière, voient en M. Singh une façon pour le NPD de « réintégrer le jeu politique » et de concurrencer les libéraux dans les banlieues multiethniques des villes canadiennes. Son statut de vedette auprès des jeunes internautes, alimenté par une vidéo virale dans laquelle il réplique à une chahuteuse antimusulmane avec les mots « *amour et courage* » à répétition, serait un atout incalculable dans une ère où les égoportraits et les gazouillis ont remplacé les manifestes politiques. M. Singh s'y est montré méchamment habile.

Bref, la chef du Bloc québécois, Martine Ouellet, se trompe de cible quand elle se dit inquiète de la montée de la gauche religieuse. Il n'y a tout simplement pas de gauche religieuse au Canada. La gauche canadienne est multiculturaliste, point. Même ceux qui ne l'appuient pas voient dans la candidature de M. Singh l'incarnation même de la modernité canadienne.

C'est ainsi que Justin Trudeau a pu dire au *New York Times*, en 2015, que le Canada serait le premier État postnational sans que l'opposition monte aux barricades. Les propos du premier ministre témoignaient de l'évolution de l'identité canadienne depuis l'instauration de la politique officielle de multiculturalisme et de la Charte canadienne des droits et libertés par son père Pierre Trudeau. Finie l'époque où les Canadiens angoissaient devant la faiblesse de leur identité face à la menace américaine. Si le Canada anglais s'est donné un projet de société, c'est celui de créer un nouveau modèle d'appartenance dont le monde entier pourrait s'inspirer. Selon l'ancienne gouverneure générale Adrienne Clarkson, elle-même réfugiée, le Canada ne serait rien de moins qu'une « *société expérimentale* ».

Bien sûr, la diversité comme projet de société n'emballa pas tous les Canadiens. Mais ses critiques ne se trouvent pas à gauche. Et même le nouveau chef du Parti conservateur, Andrew Scheer, ne se presse pas de s'associer à leur cause, ayant évincé sa rivale à la course au leadership Kellie Leitch du cabinet conservateur fantôme. L'opposition des candidats à la chefferie néodémocrate au projet de loi n° 62 du gouvernement du Québec, interdisant le port du niqab lors de la prestation ou de la réception de services publics à des fins de sécurité, s'inscrit dans une philosophie d'inclusion où les accommodements sont devenus la norme dans une société multireligieuse. Si la plupart des Canadiens ne voient pas dans ces accommodements une menace à la laïcité de l'État, c'est parce qu'ils ont été conditionnés à croire que la même Constitution qui protège les droits des personnes croyantes protège aussi tous les Canadiens contre des gouvernements qui voudraient adopter des lois au nom de la religion. En quoi M. Singh, qui n'a d'ailleurs jamais manifesté un quelconque désir d'imposer sa religion aux autres, serait-il différent d'un catholique pratiquant à la tête du pays?

Les Québécois ont peut-être une autre idée de la laïcité, influencée par leur histoire de catholicisme oppressant et par le républicanisme français. Mais de là à disqualifier des leaders politiques à cause de leur religion, il y a une marge.

OTTAWA

L'avortement revient sur le devant de la scène

Les conservateurs veulent donner la présidence du Comité sur la condition féminine à une députée pro-vie, au grand dam des libéraux et des néodémocrates

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

Une députée pro-vie peut-elle présider un comité des Communes sur les enjeux de la femme? Le Parti conservateur estime que oui, mais le Parti libéral et le NPD s'y opposent farouchement et accusent le nouveau chef conservateur, Andrew Scheer, d'avoir voulu plaire à la frange sociale de la base conservatrice.

Ce qui d'ordinaire n'est qu'une formalité qui se fait sans heurt s'est transformé en coup d'éclat mardi. Les députés libéraux du Comité permanent de la condition féminine ont quitté en bloc la rencontre après que les conservateurs ont soumis le nom de leur collègue Rachael Harder pour la présidence. M^{me} Harder est reconnue pour être une élue pro-vie, ayant notamment promis d'appuyer un projet de loi contre l'avortement. Sa candidature est inacceptable aux yeux des libéraux et des néodémocrates, qui ont mis fin à la réunion après moins d'une minute.

Le Comité de la condition féminine est l'un des rares comités présidés par un élu conservateur, et il revient au parti de proposer une candidature. Or, de l'avis de ses rivaux, le chef conservateur Andrew Scheer aurait délibérément choisi Rachael Harder pour envoyer un « message [...] mal avisé ».

« Andrew Scheer aimerait donner l'impression que le nouveau leadership du Parti conservateur est différent de l'ancien, qu'il est plus positif et qu'il fait davantage attention à l'égalité des genres. C'est la deuxième fois qu'on voit que mettre l'accent sur les femmes et les filles, et leurs droits, n'est en fait pas une priorité », a affirmé la ministre de la Condition féminine, Maryam Monsef.

Pourtant, le caucus conservateur compte bon nombre de « femmes très fortes », aux « valeurs conservatrices, bien entendu, mais qui ne sont pas aussi farouchement opposées au libre-choix des femmes », a fait valoir la néodémocrate Sheila Malcolmson. « C'est un réel signal lancé au pays que, de toutes les personnes qui siègent au caucus conservateur, ce soit elle qu'il a choisie comme porte-parole en matière de condition féminine », a-t-elle dénoncé.

Arguant que la directive ne venait pas de lui, le premier ministre Justin Trudeau a néanmoins appuyé la décision de ses députés. « Bien franchement, on pourrait s'attendre à ce que le Comité de la condition féminine soit présidé par quelqu'un qui défend de façon non équivoque les droits des femmes. C'est l'objectif du Comité de la condition féminine », a fait valoir M. Trudeau.

Simple diversion

Les conservateurs n'ont cependant pas l'intention de changer d'idée et somment libéraux et néodémocrates d'accepter leur droit démocratique de nommer la présidente du comité, quelle qu'elle soit.

Le parti a promis maintes fois qu'il ne rouvrirait pas le débat sur l'avortement, a rappelé le chef Andrew Scheer, qui ne voit rien de plus à la sortie libérale qu'une simple tentative de « changer le sujet » de la réforme fiscale pour les petites entreprises. Les libéraux Lawrence MacAulay et John McKay sont eux aussi pro-vie; ils ont pourtant eu le droit d'être respectivement ministre et secrétaire parlementaire, ont rappelé les conservateurs.

Quant à Rachael Harder, elle a martelé qu'elle saurait faire son travail « avec équité,

avec égalité, avec respect ».

M^{me} Harder affiche un bulletin parfait sur le site de Campaign Life Coalition (CLC), qui dresse le bilan des positions adoptées par les députés fédéraux en matière d'enjeux sociaux. La jeune députée conservatrice s'est opposée à l'aide à mourir, elle s'est abstenue d'interdire la discrimination envers les transgenres et a appuyé un projet de loi visant à criminaliser le fait de blesser ou de tuer un enfant à naître (vu comme une façon de donner une entité juridique au fœtus). Elle a également indiqué à la CLC qu'elle appuierait un projet de loi qui accroîtrait le respect et la protection d'une vie humaine à naître.

Le chef Andrew Scheer fait encore mieux, aux yeux de la CLC, avec un bilan « impeccable », puisqu'il s'est opposé à l'avortement, à l'interdiction de discriminer les transgenre et au mariage gai.

La diversité muselée

Selon le député pro-vie et ex-candidat au leadership Brad Trost, la moitié du caucus aurait les mêmes convictions que lui. Ce n'est pas une raison pour leur refuser la présidence d'un comité.

Un avis partagé par le libéral pro-vie John McKay, qui estime que c'est une « pente glissante » que d'exclure les gens à cause de leurs valeurs.

Les conservateurs accusent les libéraux de ne pas tolérer la diversité d'opinions. Un reproche repris par Gwen Landolt, de REAL Women, qui trouve « ironique qu'un comité créé pour se pencher sur la condition féminine soit discriminatoire à l'endroit d'une femme qui n'accepte pas leur idéologie féministe ».

Le Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

L'arrivée massive de demandeurs d'asile au cours des derniers mois a entraîné d'importants retards dans le traitement des demandes.

Des règles assouplies pour les demandeurs d'asile

Le délai pour déposer un dossier complet sera plus long

LISA-MARIE GERVAIS

Devant le goulot d'étranglement causé par la vague de demandeurs d'asile arrivés cet été, la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) a accepté de changer ses règles pour pouvoir les accommoder, a constaté *Le Devoir*. Cette mesure applicable uniquement au Québec permet aux aspirants au statut de réfugié de bénéficier d'un peu plus de temps pour déposer leur dossier.

La CISR répond ainsi aux doléances du milieu de l'immigration, qui jugeait beaucoup trop court le délai de 15 jours prescrit par la loi adoptée par le gouvernement Harper en 2012 pour déposer une demande. « Tu sors à peine de l'hébergement temporaire, tu vis un stress pas possible et tu dois raconter ton histoire et rédiger ta demande en deux semaines. C'est beaucoup trop court », soutient Stephan Reichhold, directeur de la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI). « La difficulté, actuellement, c'est qu'il n'y a pas assez d'avocats et de consultants en immigration à Montréal pour répondre à je ne sais combien de milliers de clients. »

Désormais, entre le 8 septembre et le 31 octobre, les demandeurs d'asile ayant passé l'étape de la recevabilité n'auront qu'à remplir partiellement le formulaire FDA (fondement de la demande d'asile), soit à donner des renseignements de base comme leurs coordonnées, leur langue de communication, etc. Le récit du demandeur, qui constitue le cœur du dossier, sera sollicité « à une date ultérieure », a précisé

Plus que trois centres d'hébergement

Signe que les demandeurs d'asile traversant la frontière canado-américaine sont de moins en moins nombreux, il ne reste plus que trois centres d'hébergement temporaires ouverts dans la grande région de Montréal. En plus du YMCA du centre-ville — qui a cette vocation d'accueil à longueur d'année —, seuls les sites de Boscoville et de Laval hébergent toujours quelque 1500 migrants (chiffres du 1^{er} au 21 septembre). En août, ils ont été 2800 à y loger. Notons toutefois que le mois d'août est celui qui a été le plus achalandé pour les autorités frontalières: 5500 personnes sont entrées au Québec de manière irrégulière en provenance des États-Unis, contre environ 3000 en juillet et 780 en juin. Les autorités en ont compté 781 en juin et 2984 en juillet.

La CISR dans un avis de pratique révisé publié sur son site.

Richard Goldman, avocat spécialisé en immigration, se réjouit de cet assouplissement de la CISR, qui n'était pourtant pas chaude à l'idée. « C'est une réponse raisonnable, on est très content que la CISR ait pris cette décision après nous avoir écoutés. » D'autant que l'histoire du migrant est la clé de sa demande d'asile, elle ne

peut pas être écrite « sur un banc de parc ». « Ce serait une catastrophe », croit-il. Pour l'avocate Stéphanie Valois, il est effectivement important de prendre le temps de bien questionner le client pour vérifier son histoire et s'assurer qu'il met tout dans le texte. « Sinon, il peut être refusé là-dessus. »

Les bouchées doubles pour IRCC

En temps normal, la recevabilité d'une demande d'asile est réglée en quelques heures à la frontière et le migrant est tenu de déposer son dossier dans les 15 jours afin qu'une audience lui soit accordée dans un délai de deux mois, dit la loi. Or, ces derniers mois, devant l'afflux de demandeurs d'asile, surtout d'origine haïtienne, Immigration Canada a pris beaucoup de retard dans le traitement des cas. Des rendez-vous pour déterminer la recevabilité étaient même fixés pour mars 2018. Et devant l'impossibilité de respecter les délais de 60 jours, Immigration, réfugiés et citoyenneté Canada (IRCC) envisage d'instaurer la règle du premier arrivé, premier servi en 2018.

D'ici là, elle met les bouchées doubles. Des agents sont installés au Complexe Guy-Favreau, au centre-ville de Montréal, pour statuer sur la recevabilité des demandes. Ils traiteraient environ 300 demandes par jour pour être en mesure d'écouler l'inventaire de quelque 5000 dossiers d'ici la fin septembre. Toutefois, aucun nouveau commissaire n'a encore été nommé à la CISR.

Le Devoir

ACTUALITÉS

Mona Nemer nommée conseillère scientifique en chef du Canada

Le poste avait été aboli par le gouvernement conservateur en 2008

ISABELLE PARÉ

Le gouvernement Trudeau vient de nommer la D^{re} Mona Nemer conseillère scientifique en chef du Canada, un poste qu'avait aboli le précédent gouvernement conservateur en 2008. La ministre des Sciences et de l'Innovation, Kirsty Duncan, affirme ainsi s'assurer que les futures politiques de son gouvernement seront fondées «sur des faits et des preuves», et non sur des «idéologies».

Accompagné de la ministre Duncan, le premier ministre Justin Trudeau a annoncé mardi après-midi le choix de la candidate, témoignant de l'importance accordée par son gouvernement à cette nomination qui constitue un des pas importants pour annuler une série de décisions prises par le gouvernement Harper.

«Notre gouvernement s'est engagé à veiller à ce que les sciences redeviennent l'un des piliers du processus décisionnel. [Les conseils de M^{me} Nemer] seront précieux et soutiendront les processus de décision aux plus hauts niveaux», a insisté Justin Trudeau.

«Les décisions qui touchent à la vie des Canadiens», comme la santé ou l'environnement, pourront être bonifiées par l'apport de cette nouvelle conseillère «impartiale» qui aura pour mandat d'éclairer tant le gouvernement et le cabinet que les ministres, a soutenu la ministre Duncan.

Cette dernière devra notamment veiller à ce que les scientifiques à l'embauche du gouvernement puissent rester libres de discuter de leurs travaux, à ce que les données



SEAN KILPATRICK LA PRESSE CANADIENNE

La D^{re} Nemer a été nommée mardi après-midi à Ottawa. Elle se spécialise dans la recherche cardiaque.

scientifiques soient accessibles aux citoyens canadiens, et faire rapport une fois l'an de l'état des travaux scientifiques au sein du gouvernement fédéral.

Contrairement à ce que souhaitaient plusieurs organismes et milieux scientifiques, la nouvelle conseillère répondra aux demandes venant du gouvernement, et non pas de l'ensemble des élus du Parlement.

Une scientifique de renom

Spécialiste des maladies du cœur et des maladies congénitales, la nouvelle conseillère scientifique était jusqu'à sa nomination directrice du Laboratoire de génétique moléculaire et régénération cardiaque et

vice-rectrice à la recherche à l'Université d'Ottawa. Elle présidait également le Fonds France-Canada pour la recherche et siégeait à plusieurs comités et conseils d'administration internationaux.

En entrevue au *Devoir*, la D^{re} Nemer affirme que son mandat lui permettra de répondre aux demandes précises d'Ottawa sur des projets législatifs, et de jouer un rôle «proactif» quand émergeront des enjeux scientifiques susceptibles de toucher la population canadienne. Par contre, elle n'interviendra pas dans des débats ou des décisions où le gouvernement a déjà fait son nid, comme la légalisation du cannabis. «Mon rôle n'est pas

d'intervenir dans des politiques qui sont déjà là, mais d'intervenir en amont si le gouvernement souhaite avoir un avis scientifique objectif sur une question», a affirmé M^{me} Nemer.

Sur la question de la lutte contre les changements climatiques et la réduction des gaz à effet de serre, sur laquelle plusieurs observateurs reprochent au gouvernement Trudeau, signataire de l'Accord de Paris, de tenir un double discours en maintenant son appui à l'industrie des sables bitumineux, M^{me} Nemer affirme qu'elle «sera libre de donner son opinion».

«Il n'y a pas de doute que les changements climatiques sont un enjeu important pour le Canada, qui s'est donné des objectifs ambitieux. Cela va prendre encore beaucoup de recherches et des changements sociétaux importants. [...] Ce n'est pas noir ou blanc, la science est en avant de la société et il faut travailler avec ce que l'on a. Il y a des choix à faire pour éduquer la population», estime la scientifique.

Des dossiers prioritaires

Interrogée sur ses priorités, M^{me} Nemer, qui bénéficiera d'un budget de 2 millions de dollars par an pour mener à bien son mandat, a notamment signalé l'importance de se pencher sur les questions touchant à l'environnement, à la santé ainsi qu'à la cybersécurité. «L'intelligence artificielle est aussi une énorme révolution qui va demander de nouvelles lois, et je crois que le Canada doit être un chef de file dans ce domaine», a indiqué M^{me} Nemer.

Le Devoir

CANICULE AUTOMNALE

Le ministre Proulx fait confiance aux écoles

MARCO FORTIER

Le ministre de l'Éducation, Sébastien Proulx, dit faire confiance aux écoles pour limiter l'inconfort des élèves et des enseignants en raison de la canicule automnale.

Le ministre a salué les initiatives prises par des enseignants ou des directions d'école pour faire face à la chaleur accablante: allongement des récréations, leçons données en plein air, à l'ombre, changement temporaire de local de classe, installation de ventilateurs, et ainsi de suite.

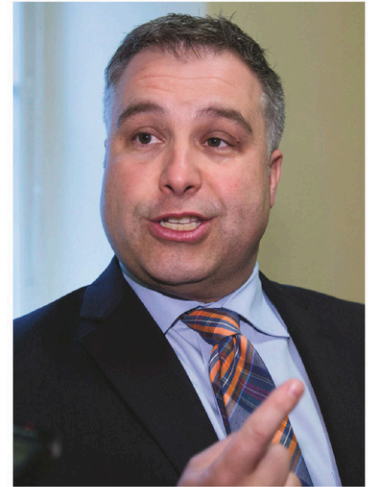
«Je fais confiance aux équipes-écoles et, honnêtement, je leur dis merci, parce que jusqu'à maintenant les choses se passent bien. Ils ont aménagé leurs horaires en fonction des réalités. [...] L'important, c'est la sécurité», a dit le ministre Proulx mardi.

La Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, en Outaouais, est allée plus loin: elle a permis aux parents de garder leurs enfants à la maison sans que l'absence soit inscrite au dossier de l'élève. Entre 20% et 25% des élèves des 16 écoles primaires de la commission scolaire sont restés chez eux mardi, indique Jasmin Bellavance, porte-parole de la CSCV.

Comme une tempête

La mesure est encore en vigueur ce mercredi, mais pas jeudi, jour prévu de la fin de la canicule, indique-t-il. La Commission scolaire de Montréal a aussi permis aux élèves de rester chez eux à cause de la chaleur accablante, mais leur absence sera consignée, comme lors d'une journée de tempête.

Le député Amir Khadir, de Québec solidaire, est d'accord



JACQUES BOISSINOT PC

Le ministre Proulx a salué et remercié les enseignants, mardi.

avec ces mesures pleines de gros bon sens: «Il n'y a rien de mal à traiter ça comme une bonne tempête de neige en hiver. Je ne vois pas où est le drame», dit-il.

Alexandre Cloutier, du Parti québécois, estime de son côté que la Santé publique devrait se pencher sur les conditions météorologiques qui nécessitent la fermeture des écoles ou la permission de garder les enfants à la maison. «On devrait donner la chance à nos experts de nous guider», dit-il.

La chaleur insoutenable dans certaines écoles relève d'un important déficit d'entretien que le gouvernement tarde à combler, souligne Jean-François Roberge, de la Coalition avenir Québec. Tout le monde s'entend toutefois sur une chose: il n'est pas question d'installer la climatisation dans les vieilles écoles. Les nouveaux bâtiments, eux, ont généralement la climatisation.

Le Devoir

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Appel d'offres

Montréal

Services institutionnels

Gestion et planification immobilière

Des soumissions, sont demandées et devront être reçues, avant 10 h 30, à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

Catégorie : Travaux

Appel d'offres : 5936

Descriptif : Déconstruction Hippodrome

Date d'ouverture : 15 novembre 2017 (10h30)

Dépôt de garantie : 10 % de la valeur de la soumission

Renseignements : Pour toute question s'adresser à : immeubles.soumissions@ville.montreal.qc.ca

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 27 septembre 2017

Visite supervisée des lieux : N/A. Oui, obligatoire :

Si la visite supervisée des lieux est obligatoire, la date limite pour prendre rendez-vous est le 4 octobre à 10h30, à l'adresse courriel suivante : immeubles.soumissions@ville.montreal.qc.ca.

Les visites auront lieu du 2 octobre 2017 au 6 octobre 2017 inclusivement ainsi que du 10 octobre 2017 au 13 octobre 2017 inclusivement, selon l'horaire suivant : 8h00 et 13h00, pour une durée maximale de 4 heures. Pour les visites, les soumissionnaires devront apporter leur propre casque et bottes de construction. Un habit de protection type tyvek ainsi qu'un masque de protection sera fourni sur place pour chacun des soumissionnaires. Des capsules vidéo feront aussi partie de la visite obligatoire. Veuillez indiquer, au moment de la prise de rendez-vous, le nombre de personnes qui assisteront à la visite.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux au Service du greffe à l'Hôtel de Ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelques natures que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le 27 septembre 2017

Le greffier de la ville, Yves Saindon, avocat

HEURES DE TOMBÉE

Avis légaux et appels d'offres

Les réservations doivent être faites avant 15 h pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi :

Réservations avant 11 h le vendredi

Publications du mardi :

Réservations avant 15 h le vendredi

Avis de demande de changement de nom

Prenez avis que Katia Gariépy, dont l'adresse de domicile est le 790 boul. Rosemont apt. 709, Montréal, QC H2S 0A7, présentera au Directeur de l'état civil une demande de changer son nom en celui de Katia Seaborn. Cet avis a été rempli et signé à Montréal, QC, le 25-09-2017, par Katia Gariépy.

Dystrophie musculaire Canada
une autre manière

1.800.567.2236
www.musclee.ca

IL FAUT UNE ACTION, UNE ACTION MUSCLÉE!

Appel d'offres

Montréal

Direction générale adjointe – Services institutionnels Service de l'approvisionnement

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 10 h 30 à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

Catégorie : Biens et services

Appel d'offres : 17-16264

Descriptif : A52 - Service d'entretien ménager pour les bureaux de la cour de voirie Ville-Marie

Date d'ouverture : 16 octobre 2017

Dépôt de garantie : Aucun

Renseignements : Johanne Langlois, agente d'approvisionnement : 514 868-5957

Appel d'offres : 17-16448

Descriptif : Acquisition d'équipements de télécommunication avec support, entretien et formation

Date d'ouverture : 18 octobre 2017

Dépôt de garantie : Aucun

Renseignements : Matthieu Crêteau, agent d'approvisionnement : 514 872-6777

Catégorie : Services professionnels

Appel d'offres : 17-16434

Descriptif : Services professionnels en estimation de coûts en construction

Date d'ouverture : 18 octobre 2017

Dépôt de garantie : Aucun

Renseignements : Eddy Dutelly, agent d'approvisionnement : 514 872-5253

Appel d'offres : 17-16456

Descriptif : Services professionnels en hydrologie urbaine pour la réalisation d'une étude des réseaux d'eaux usées du secteur Pointe-aux-Trembles

Date d'ouverture : 18 octobre 2017

Dépôt de garantie : Aucun

Renseignements : Pierre L'Allier, agent d'approvisionnement : 514 872-5359

Documents : Les documents relatifs à ces appels d'offres seront disponibles à compter du 27 septembre 2017

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux du Service du greffe à l'Hôtel de ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le 27 septembre 2017

Le greffier de la Ville Yves Saindon, avocat

Réseau de transport métropolitain

Appel d'offres public

Biens et services – Fourniture d'un service de taxi collectif

Numéro de l'appel d'offres : 1001554

Les documents et conditions de l'appel d'offres sont disponibles exclusivement via le site du Système électronique d'appel d'offres : www.seao.ca, à partir du vendredi 22 septembre 2017.

Dépôt des soumissions : Pour être validement reçue, toute soumission doit être déposée au siège du Réseau de transport métropolitain, situé au 700, rue de La Gauchetière Ouest, 26^{me} étage, Montréal (Québec) H3B 5M2, AU PLUS TARD LE JEUDI 12 octobre 2017 À 13H00. Une ouverture publique des soumissions reçues suivra au même lieu.

Le Réseau ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues.

Mounir Baty
Directeur exécutif – Approvisionnement et gestion immobilière

Avis d'appel d'intérêt

Montréal

Direction générale adjointe – Services institutionnels Service de l'approvisionnement

Avis d'appel d'intérêt pour des modules préfabriqués pour le centre de traitement de données

Avis d'appel d'intérêt : 17-00021

Date d'ouverture : 16 octobre 2017

Renseignements : Bernard Boucher, agent d'approvisionnement : 514 872-5290

Documents : Les documents relatifs à cet avis d'appel d'intérêt seront disponibles à compter du 27 septembre 2017

Les personnes et les entreprises intéressées par cet avis d'appel d'intérêt peuvent se procurer les documents en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Les réponses doivent être placées dans une enveloppe cachetée et reçues, avant 11 h 30 à la date ci-haut mentionnée au Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal à l'attention de Bernard Boucher au 255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400, Montréal (Québec) H2M 1Z2

Fait à Montréal, le 27 septembre 2017

Le greffier de la Ville Yves Saindon, avocat

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité est limitée au coût de la parution.

Appel d'offres

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière

Direction de la gestion de projets immobiliers

Des soumissions, sont demandées et devront être reçues, avant 10 h 30, à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

Catégorie : Travaux

Appel d'offres : 5934

Descriptif : Déconstruction des bâtiments situés aux 3166 et 3194 Henri-Bourassa à Montréal, Arrondissement Montréal-Nord

Date d'ouverture : 16 octobre 2017

Dépôt de garantie : 10 % de la valeur de la soumission

Renseignements : Pour toute question s'adresser à : immeubles.soumissions@ville.montreal.qc.ca

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 27 septembre 2017

Visite supervisée des lieux : N/A ou Oui, obligatoire

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux du Service du greffe à l'Hôtel de Ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelques natures que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le 27 septembre 2017

Le greffier de la Ville Yves Saindon, avocat

QUAND LA TOXICOMANIE PREND TOUTE LA PLACE

faites les premiers pas

1514 939-0202
www.portage.ca

PORTAGE
PAR VOUS ET A VOUS

AVIS PUBLIC DE NOTIFICATION (articles 136 et 137 C.p.c.)

Avis est donné :

David Lévesque, 114 rue Ste-Geneviève, Les Cèdres (Québec) J7T 0C4 760-32-018127-177

Objets promotionnels C3 inc, 40 rue du Berry # 301, Blainville (Québec) J7C 0K3 760-32-018045-171

Éric Jean, 82 rue Prince #2, Huntingdon (Québec) J0S 1H0 760-32-018144-172

Pierre Pavé, 204, 8^e Avenue, Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 3B2 760-32-018133-175

Pierre Rivard, 204, 8^e Avenue, Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 3B2 760-32-018133-175

de vous présenter au greffe de la Cour du Québec, Division des petites créances, du district de Beauharnois situé au 74 Académie, Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 0B8 dans les 30 jours afin de recevoir la demande introductive d'instance en recouvrement d'une petite créance qui y a été laissée à votre attention.

Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'avis d'assignation qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous et vous pourriez devoir payer les frais de justice. Le présent avis est publié aux termes d'une ordonnance rendue le 25 septembre 2017 par le greffier spécial dans les dossiers portant les numéros ci-haut mentionnés.

Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent.

Salaberry-de-Valleyfield, le 25 septembre 2017

Marie-Claude Ménard

Greffière-adjointe de la Cour du Québec

QTMG
HUISSIERS DE JUSTICE

AVIS PUBLIC DE NOTIFICATION (135, 136 et 137 C.p.c.) PAR ORDRE DE L'HUISSIER:

Avis est donné à RÉNO-PRO-ACTION INC. que la partie demanderesse a déposé au greffe de la Cour du Québec, du district de MONTRÉAL, une demande introductive d'instance. Une copie de cette demande et de l'avis d'assignation ont été laissés à l'intention de la partie défenderesse, au greffe du tribunal, au palais de justice de MONTRÉAL, situé au 1 RUE NOTRE-DAME EST, MONTRÉAL dans le dossier 500-22-240785-173. Il est ordonné à la partie défenderesse de répondre dans les 30 jours de la présente.

À défaut de répondre dans le délai, un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous sans autre avis des l'expiration de ce délai et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

À Montréal, le 25 septembre 2017
Sonia Lavoie,
huissier de justice

QTMG
HUISSIERS DE JUSTICE

AVIS PUBLIC DE NOTIFICATION (135, 136 et 137 C.p.c.) PAR ORDRE DE L'HUISSIER:

Avis est donné à CLAUDIA DAVIS DESROCHES que la partie demanderesse a déposé au greffe de la Cour de Québec, du district de SAINT-HYACINTHE, une Demande introductive d'instance. Une copie de cette demande et de l'avis d'assignation ont été laissés à l'intention de la partie défenderesse, au greffe du tribunal, au palais de justice de SAINT-HYACINTHE situé au 1550 RUE DESSAULES À SAINT-HYACINTHE dans le dossier 750-22-007082-179. Il est ordonné à la partie défenderesse de répondre dans les 30 jours de la présente.

À défaut de répondre dans le délai, un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous sans autre avis des l'expiration de ce délai et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

À Montréal, le 25 septembre 2017
Sonia Lavoie,
huissier de justice

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE LA SCHIZOPHÉNIE

514 251.4000 #3400
1 866 888.2323

ACTUALITÉS

RACISME SYSTEMIQUE

Le budget de la consultation presque doublé

CAROLINE PLANTE à Québec

La consultation québécoise sur la discrimination systémique et le racisme coûtera plus cher que prévu, car elle est victime de son succès, a expliqué la ministre de l'Immigration, Kathleen Weil, mardi.

Le budget de la consultation a bondi de 500 000\$ à 900 000\$ depuis juillet.

Quinze groupes devaient, à l'origine, tenir des consultations locales. «L'engouement» autour du projet a fait en sorte que 31 groupes ont finalement été retenus.

Québec ajoute donc des ressources, entre autres pour épauler la Commission des droits de la personne, qui encadre les consultations régionales, a dit la ministre.

«On savait qu'il y avait peut-être une possibilité qu'il y ait plus d'intérêt», a affirmé Mme Weil en mêlée de presse à l'Assemblée nationale. Donc, on a été agréablement surpris du fait que 31 organismes dans 13 régions différentes ont répondu à l'appel.

Le sujet a rebondi en Chambre, mardi, et a vite fait l'objet d'un échange corsé entre le premier ministre, Philippe Couillard, et le chef du Parti québécois (PQ), Jean-François Lisée.

Celui-ci a souligné qu'au moins deux groupes impliqués, soit le Forum musulman canadien et la Fédération des Canadiens musulmans, ont déjà qualifié le Québec de xénophobe et d'islamophobe.

Réactions

«C'est comme demander à Marc-Yvan Côté [ex-ministre libéral accusé de complot, corruption, fraude et abus de confiance] de faire une consultation pour savoir s'il y a de la corruption au Parti libéral. Ce n'est pas une bonne idée. Il peut s'exprimer, mais il ne peut pas l'organiser», a lâché M. Lisée.

«Est-ce que le premier ministre ne peut pas se rendre compte que de choisir des organismes qui sont jugés et partiaux, c'est le contraire d'une consultation ouverte et neutre?» a-t-il renchéri.

De surcroît, a affirmé M. Lisée, le Forum musulman canadien est dirigé par Samer Majzoub, dont l'école privée musulmane de Pierrefonds a été financée par l'émirat du Koweït.

La Presse canadienne



En juin, l'ex-ministre Denis Lebel avait annoncé sa décision de quitter la politique.

LAC-SAINT-JEAN

Les candidats à la succession de Denis Lebel sont choisis

Bloquistes et conservateurs souhaitent gagner leur ancien château fort lors de la partielle à venir

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

La course à la succession de Denis Lebel, au Lac-Saint-Jean, est officiellement lancée. Les quatre partis fédéraux comptent maintenant leur candidat en vue de cette élection partielle dans une circonscription qui aura été un château fort tant conservateur que bloquiste.

Le syndicaliste Marc Maltais a confirmé mardi qu'il porterait les couleurs du Bloc québécois pour l'élection du 23 octobre prochain. Bien que la circonscription ait été représentée par le conservateur Denis Lebel depuis dix ans, elle l'était auparavant par le Bloc québécois pendant des années. Ce qui donne espoir aux bloquistes de pouvoir faire meilleure figure le mois prochain qu'à l'élection de 2015.

«Les gens dans la circonscription votaient pour l'homme, pas pour le parti», a plaidé M. Maltais au sujet des électeurs de Denis Lebel. Ce conseiller régional de la Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec (FTQ) argue qu'il connaît très bien les citoyens du comté et leurs réalités.

Il affrontera Rémy Leclerc, un ancien conseiller municipal de Roberval qui a été le directeur des quatre campagnes électorales de Denis Lebel. Le Parti conservateur le présente comme le candidat de la continuité, avec comme slogan «Ensemble, poursuivons le travail».

Les libéraux compteront quant à eux sur le maire sortant de Dolbeau-Mistassini, Ri-

chard Hébert, qui ne briguera pas de nouveau mandat à la mairie et fera campagne uniquement au fédéral. Du côté du Nouveau Parti démocratique, la candidate de la dernière élection générale, Gisèle Dallaire, a repris le flambeau.

Nouveaux chefs

Le paysage politique n'est plus le même qu'il y a deux ans. Les libéraux dominent les intentions de vote dans les sondages, y compris au Québec, mais le Parti conservateur et le Bloc québécois ont de nouveaux

Denis Lebel l'avait emporté, à l'automne 2015, avec 33% des voix

chefs — avec Andrew Scheer et Martine Ouellet — tandis que les néodémocrates connaîtront l'identité de leur prochain chef d'ici quelques semaines.

Denis Lebel l'avait emporté, à l'automne 2015, avec 33% des voix, suivi de la candidate néodémocrate à 28,5%, puis du libéral et du bloquiste, qui étaient à égalité statistique à 18,4%.

«Le contexte a changé. Ça permet des ouvertures», a argué Martine Ouellet.

Mais les conservateurs ont bon espoir de parvenir à conserver cette circonscrip-

tion qui était jadis en partie représentée par le cofondateur du Bloc et son premier chef, Lucien Bouchard. Car les électeurs appréciaient, disent-ils, le travail de Denis Lebel et s'opposent à la légalisation de la marijuana ou la réforme fiscale du gouvernement de Justin Trudeau.

Les libéraux ne sont pas du même avis, plaidant que les citoyens du Lac-Saint-Jean estiment que la décennie de l'ancien gouvernement conservateur a «laissé pour compte beaucoup de familles». Soit, la circonscription de Lac-Saint-Jean a voté longtemps pour les conservateurs ou les bloquistes, mais le Parti libéral mise sur l'appui populaire du premier ministre Trudeau et l'accueil «incroyable» réservé à son candidat, Richard Hébert, qui profite de sa notoriété de maire dans le comté.

Les électeurs de Lac-Saint-Jean éliront leur prochain député le 23 octobre prochain, tout comme ceux de la circonscription albertaine de Sturgeon River-Parkland, laissée vacante par le départ de la chef intérimaire du Parti conservateur, Rona Ambrose.

Le Devoir

FORAGES PÉTROLIERS

Le ministre Arcand défend les projets de règlement

ALEXANDRE SHIELDS MARCO BÉLAIR-CIRINO

Le ministre Pierre Arcand se porte à la défense des projets de règlement qui permettront aux pétroliers et aux gazières de forer près des secteurs résidentiels, des écoles et des parcs nationaux, mais aussi dans les lacs et les rivières. Selon lui, ces règles sur l'exploitation d'énergies fossiles seront «les plus strictes» en Amérique du Nord.

Le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles était en «mission» en Asie au moment de la publication, mercredi dernier, de quatre projets de règlement qui précéderont les modalités qui encadreront les projets pétroliers et gaziers sur le territoire québécois.

Finallement interpellé mardi en marge du caucus libéral, le ministre s'est porté à la défense des mesures élaborées par le gouvernement Couillard.

«Nous avons les règles les plus strictes en Amérique du Nord», a-t-il fait valoir, avant de préciser que ces futures règles sont basées «sur ce qui se passe en Alberta, en Colombie-Britannique et dans d'autres [collectivités publiques]».

Rassurer

Les projets de règlement présentés dans la foulée de l'adoption de la Loi sur les hydrocarbures doivent ouvrir les lacs et les rivières du Québec aux projets de forage. Mais même si cette intention a soulevé une vive controverse, Pierre Arcand s'est voulu rassurant. «Les dossiers qui sont actifs présentement ne sont pas près des lacs et des rivières. Alors, attendons que les projets surviennent et nous allons les analyser au fur et à mesure. Nous prendrons les décisions en ce sens-là», a-t-il précisé.

«Si des gens veulent présenter d'autres projets, ils devront obtenir un permis. Et nous allons analyser cela», a également dit le ministre. Cette possibilité de forage dans des lacs ou des rivières est bien réelle,

puisque des dizaines de permis d'exploration recouvrent des cours d'eau du Québec.

À l'instar de son collègue de l'Environnement, David Heurtel, Pierre Arcand s'est par ailleurs dit prêt à «regarder les commentaires» qui seront présentés au cours des 45 jours que dure la consultation déjà entamée.

«L'objectif du gouvernement est de mettre en place le cadre réglementaire le plus strict en Amérique du Nord, tel que nous nous étions engagés à le faire en 2014», a souligné l'attachée de presse du ministre, Véronique Normandin, dans une réponse écrite au Devoir.

«Nous effectuerons les modifications nécessaires afin d'atteindre cet objectif», a-t-elle ajouté.

Dans leur mouture actuelle, ces règlements permettront aux entreprises de réaliser des forages, y compris des forages avec fracturation, à 175 mètres de secteurs résidentiels. Québec compte aussi fixer à 275 mètres la distance minimale à respecter par rapport à une école, une garderie ou un hôpital.

Même si les projets de règlement confirmeront l'ouverture de vastes portions du territoire québécois au secteur pétrolier et gazier, le ministre Arcand a dit mardi que le gouvernement ne souhaite pas miser sur les énergies fossiles. «Ce n'est pas l'intention du gouvernement de promouvoir les hydrocarbures au Québec, a-t-il dit. Ce que nous essayons de faire, c'est la promotion des ressources autres que les hydrocarbures, comme le solaire, l'éolien et l'hydroélectricité.»

Lundi, le premier ministre, Philippe Couillard, a pour sa part affirmé que les projets ne verraient pas le jour sans «acceptabilité sociale». «Je pense que si la population de la Gaspésie ne veut pas voir d'hydrocarbures dans la région, on aura rapidement la conclusion qu'il n'y a pas d'acceptabilité sociale», a-t-il affirmé.

Le Devoir



Pierre Arcand

Sudoku par Fabien Savary

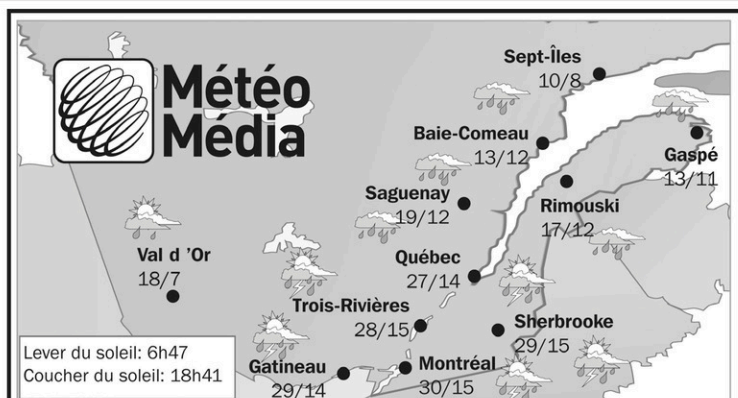
		4						2	
	3	7			2				
	9				8	7			3
5	4		2						
					1	9	3		
		2	4						6
1	8			5					9

Niveau de difficulté : DIFFICILE 3715

Placez un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide. Chaque ligne, chaque colonne et chaque boîte 3x3 délimitée par un trait plus épais doivent contenir tous les chiffres de 1 à 9. Chaque chiffre apparaît donc une seule fois dans une ligne, dans une colonne et dans une boîte 3x3.

Solution du dernier numéro

4	9	1	6	3	5	2	8	7
8	5	2	9	4	7	6	3	1
3	6	7	1	2	8	5	4	9
9	7	4	3	5	1	8	6	2
5	8	6	2	9	4	7	1	3
2	1	3	7	8	6	4	9	5
7	3	9	4	6	2	1	5	8
1	4	8	5	7	3	9	2	6
6	2	5	8	1	9	3	7	4



Canada	Auj.	Demain	Le Monde	Auj.	Demain
Edmonton	Sol 21/9	Sol 23/9	Londres	Var 21/15	Var 19/14
Moncton	Nua 23/16	Ave 21/9	Los Angeles	Sol 31/19	Sol 32/19
Saint-Jean	Plu 19/16	Ave 20/11	Mexico	Ave 24/15	Plu 22/15
Toronto	Ave 28/13	Sol 18/11	New York	Var 28/21	Sol 27/14
Vancouver	Sol 22/13	Sol 25/15	Paris	Nua 21/15	Plu 20/15
Winnipeg	Sol 19/8	Sol 17/4	Tokyo	Ave 25/22	Plu 24/19

Montréal	Ce soir	Demain	Vendredi	Samedi
Aujourd'hui 30	15	18/10	16/10	14/9
Orages (pdp 60%).	Averses (pdp 60%).	Passages nuageux.	Passages nuageux.	Ensoleillé.
Québec	Ce soir	Demain	Vendredi	Samedi
Aujourd'hui 27	14	17/9	15/9	14/7
Orages (pdp 70%).	Orages (pdp 70%).	Ciel variable.	Passages nuageux.	Généralement ensoleillé.
Gatineau	Ce soir	Demain	Vendredi	Samedi
Aujourd'hui 29	14	17/9	17/9	15/8
Orages (pdp 60%).	Averses (pdp 40%).	Passages nuageux.	Passages nuageux.	Ensoleillé.

Pour que le pique-nique ne tombe pas à l'eau, accédez en tout temps à la météo.

Téléchargez MétéoÉclair sur votre téléphone intelligent.



MOTS CROISÉS

1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
11													
12													

Etienne Hannequart-Ferron www.hannequart.com 3578

HORIZONTALEMENT

- Trouver en arbitrant le moyen de classer des concurrents arrivés à égalité.
- Patrie de Sophia Loren - Entités politiques.
- En forme de flèche - Distinct.
- Accompagne - Long et pointu.
- Relative au système nerveux - Métal rare.
- 100 mètres carrés - Couvre-pieds.
- Ville du Québec - Déesse de la famille.
- Préfixe - Activité nocturne - Ivan IV le Terrible.
- Fourrure du petit-gris - Rivière d'Allemagne - Porté au pouvoir.
- Pris par force - Morceaux de poulet.
- Stupide - Font du mal.
- Devoirs indispensables - Inscrits.

VERTICALEMENT

- Propre à décourager un ennemi d'attaquer.

1	G	A	S	P	I	L	L	A	G	E	C
2	L	U	I	R	E	I	V	E	T	T	E
3	O	G	R	E	P	E	I	N	A	R	D
4	S	I	U	N	I	S	A	L	I	E	
5	S	A	U	V	A	G	E	O	N	P	
6	E	S	P	E	R	E	R	T	R	O	C
7	C	A	G	E	M	E	T	E			
8	T	I	S	S	U	S	I	G	N	E	S
9	O	S	T	I	T	A	N	I	C	S	
10	M	O	R	A	L	E	B	L	A	M	E
11	I	T	R	E	C	A	D	R	A	N	
12	E	C	O	S	S	I	E	R	E	D	I

SOLUTION DU DERNIER NUMÉRO 3577

ÉDITORIAL

BOMBARDIER

La victoire de Boeing

Rien ne va plus chez Bombardier! Tant du côté de l'aéronautique que du transport ferroviaire, la multinationale accumule les tuiles. Certaines sont accidentelles, d'autres pas, telles ces accusations de corruption à l'encontre d'un de ses employés en Suède. L'avenir de la compagnie viendra-t-il de Chine?

La décision intermédiaire du département du Commerce des États-Unis est tombée: Bombardier devra payer des droits compensateurs préliminaires de 220% sur chaque avion de la C-Series vendu aux États-Unis. Aussi bien dire que la C-Series est chassée du pays de Donald Trump, et Ottawa a tout à fait raison de mettre fin aux discussions avec Boeing pour l'acquisition d'avions de chasse Super Hornet.

Depuis la vente, l'an dernier, de 75 unités du modèle C100 à Delta Air Lines, Bombardier fait du surplace. Et même cette vente à Delta risque maintenant de tomber à l'eau. Pourtant, tous les experts s'entendent pour dire que le produit est excellent, plus silencieux et plus économique en carburant que ses concurrents.

Au cœur du litige, il y a l'aide fournie par les gouvernements du Canada et du Royaume-Uni. Et comme pour le bois d'œuvre, même si Bombardier a encore la possibilité de sortir gagnante devant la Commission du commerce international appelée à rendre une décision finale, le temps joue contre elle et tout acheteur potentiel.

Quant à l'autre grande composante du conglomérat, Bombardier Transport, dont la Caisse de dépôt détient 30% du capital acquis en 2015 au coût de 2 milliards, elle se retrouve isolée à cause de la fusion annoncée hier de ses deux concurrents européens, Siemens et Alstom.

Il y a quelques semaines encore, la rumeur voulait que ce soit Bombardier qui fusionne ses activités avec celles de Siemens. Or, il semble que les gouvernements de la France et de l'Allemagne soient intervenus pour encourager le regroupement des forces européennes devant la montée en puissance de la Chine et la politique protectionniste de Donald Trump.

Les choses ne vont pas bien pour Bombardier Transport, dont le siège social est à Berlin. Critiquée pour son incapacité à respecter les échéances un peu partout, notamment à Toronto et à Montréal, la compagnie vient de voir un important contrat lui échapper à New York. Et comme si cela n'était pas assez, la voilà mêlée à une histoire de corruption impliquant l'un de ses employés en Suède. Les autorités suédoises laissent même entendre que la haute direction de Bombardier était au courant du problème.

Bombardier joue gros dans cette affaire puisqu'elle pourrait se voir exclue des appels d'offres de la Banque mondiale qui finance une large part des projets d'infrastructures de transport dans les pays en développement.

La question qui se pose aujourd'hui est simple: Bombardier survivra-t-elle aux attaques dont elle est victime de toutes parts, y compris de l'intérieur, où on ne compte plus le nombre de mauvais pas?

Après avoir obtenu l'aide plusieurs fois milliardaire de tous les gouvernements, l'avionneur semble se tourner de façon désespérée vers la Chine pour vendre ses appareils, ou pour se vendre lui-même. Que restera-t-il de ce joyau de l'industrie canadienne dans dix ans? Pour les spéculateurs qui ont fait grimper l'action de 6%, hier, malgré les mauvaises nouvelles, l'avenir réside dans une acquisition par un gros joueur, sans doute propriété du gouvernement chinois. Avouons qu'il est difficile de s'en réjouir.

NOMINATIONS POLITIQUES EN ENVIRONNEMENT

À la défense d'un BAPE indépendant

A la mi-septembre, on a pu prendre connaissance du décret instaurant un nouveau processus de sélection des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Le ministre David Heurtel avait promis de dépolitiser ces nominations. Or le gouvernement continue d'exercer un contrôle régalién sur les nominations au BAPE.

Jusqu'à maintenant, le Conseil des ministres avait la main haute sur les nominations au BAPE. Avec le décret émanant du Conseil exécutif, le gouvernement Couillard s'assure que ce pouvoir reste intouché. Le règlement crée un comité de sélection en vue de la nomination du président, du vice-président et des autres membres du BAPE. Il doit fournir deux noms par poste à pourvoir au ministre de l'Environnement, qui recommande les candidats à nommer par le Conseil des ministres. Si le ministre n'est pas satisfait des candidats proposés, il peut ordonner la reprise du processus.

Le comité de sélection est contrôlé par le gouvernement. Il est composé de trois membres, soit deux personnes issues de ses rangs et un représentant du public. Comme les décisions sont prises à la majorité, le gouvernement ne prend aucun risque: c'est sa volonté qui primera.

Le BAPE est un empêchement de tourner en rond, et pour bien des ministres, promoteurs et fonctionnaires, un enquiquineur de première. De tout temps, les gouvernements successifs y ont nommé des fonctionnaires de confiance ou des gens dont l'allégeance partisane les comblait. Malgré tout, le BAPE, qui détient les pouvoirs d'une commission d'enquête, est parvenu à maintenir la rigueur nécessaire à l'accomplissement de sa mission et, de là, une certaine indépendance.

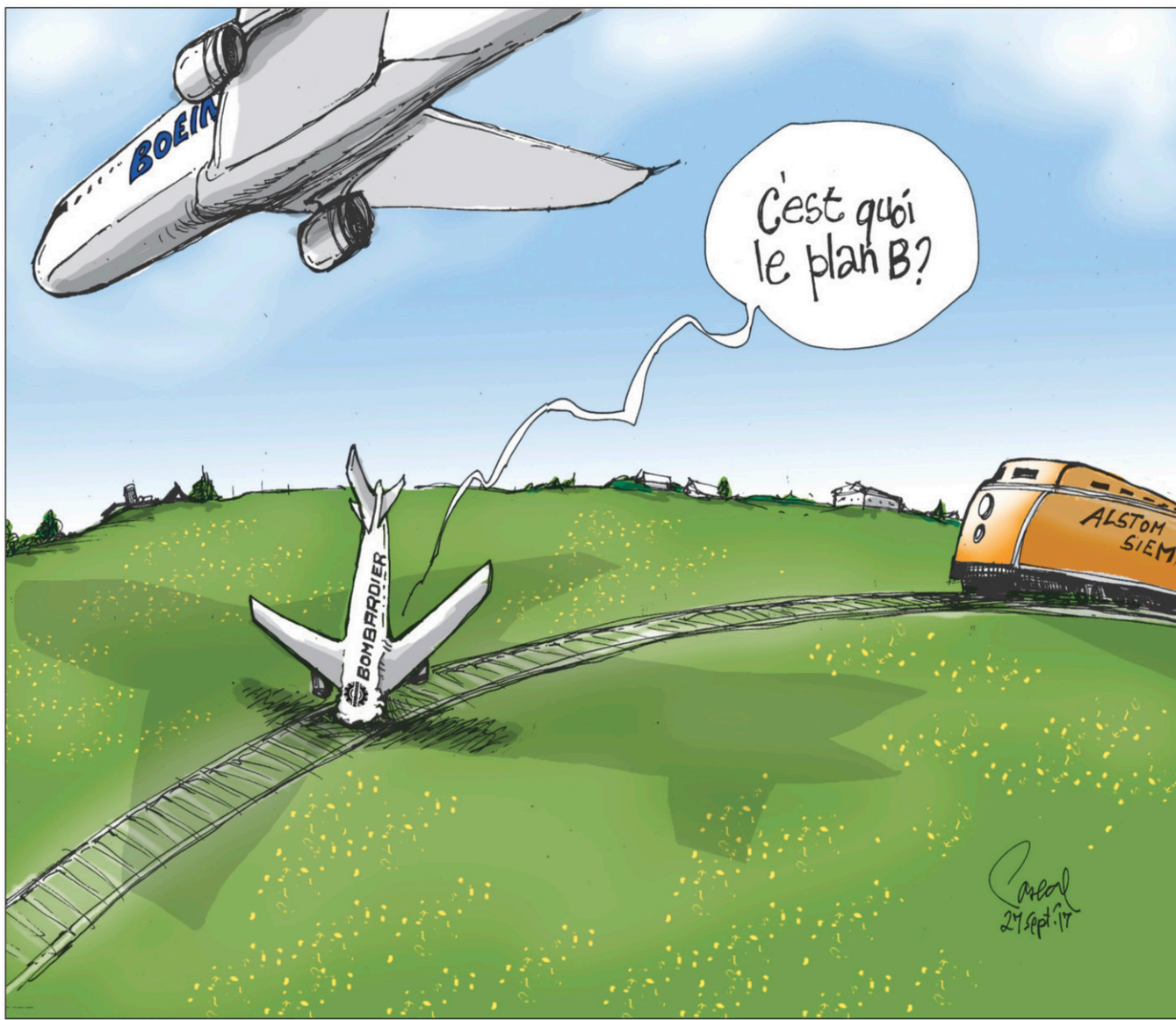
Rappelons que le gouvernement n'est pas tenu de se plier aux exigences du BAPE; il peut passer outre ses avis, qui ne sont que consultatifs. C'est dans l'ordre des choses. Il en découle qu'il aurait tort de chercher à miner son indépendance et à réduire la portée de ses évaluations. Le BAPE, dont le rôle est de produire des analyses indépendantes sur des projets de développement d'importance, doit continuer de tenir compte de toutes leurs dimensions: écologique, économique, sociale et culturelle.

Le nouveau comité a le mérite d'ajouter une forme de professionnalisme au processus de sélection des membres du BAPE. Mais il ne dépolitise pas ces nominations. Le mieux serait que la nomination du président et du vice-président de l'organisme relève de l'Assemblée nationale, comme le réclame l'opposition, ce qui nécessiterait un changement à la loi. Entre-temps, le ministre Heurtel pourrait consentir à consulter les députés d'en face.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES
 Rédactrice en chef LUCE JULIEN
 Vice-présidente du développement CHRISTIANNE BENJAMIN
 Vice-président des ventes publicitaires MARK DROUIN
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
 Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS
 Adjoint PAUL CAUCHON, LOUIS GAGNÉ, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



L E T T R E S

Créer une LNHQ?

Le Devoir publiait lundi matin une excellente lettre de l'ex-journaliste sportif Georges Schwartz sur la Ligue nationale de hockey (LNH). Celle-ci a complètement perverti notre sport national, le hockey, en l'étendant sans raison à tous les États-Unis, y compris à des villes qui n'ont jamais vu un brin de glace ni même un flocon de neige, comme Tampa, San Diego et maintenant Las Vegas, un véritable casino éhonté alimenté par les réseaux de télévision américains et par les commotions de ce qui est devenu un sport de combat et de contusions, comme jadis la lutte. Pour cela, ils importent des joueurs et entraîneurs canadiens, de 50 à 80% du personnel, mais encore peu de Mexicains, refoûlés au futur mur Trump.

Cela veut dire que, si le Canada et le Québec quittaient la LNH, ce serait la faille pour les clubs américains, ce qui permettrait de développer le réseau canadien et de le bonifier en ne retenant que les meilleurs joueurs, et d'en faire le champion du monde face à l'Europe, et demain la Chine. Hélas, «le Canada a vendu son âme pour avoir accès au marché sportif américain». Et pourtant, il est «le pays fondateur et la première puissance mondiale du hockey», mais «le seul pays de hockey au monde à ne pas posséder sa propre ligue nationale», comme le dit M. Schwartz, qui ajoute que, selon une étude de l'Université de Toronto, «80% des droits payés à la LNH par les télévisions canadiennes servaient à subventionner les clubs américains déficitaires».

Profitons de la négociation sur l'ALENA pour couper la LNH et créer une LCH, sinon, pourquoi pas une ligue de hockey québécoise, la LNHQ. Comme dit l'autre, après tout, on est les meilleurs!

Jean Décarie
 Le 25 septembre 2017

La réforme fiscale ou l'hypocrisie de Morneau

Les dernières trouvailles en matière de paradis fiscaux nous révèlent qu'au Canada, 5% du PIB serait mis à l'abri de l'impôt, représentant 100 milliards dont le fisc est privé annuellement.

Au lieu de s'attaquer de front à ce fléau en criminalisant ceux qui s'y adonnent, M. Morneau préfère les cibles faciles que sont les petits entrepreneurs pour aller récupérer un maigre 250 millions, ou 0,25% du montant perdu au profit des paradis fiscaux.

Les petits entrepreneurs prennent un risque financier. Ils ont des responsabilités par rapport à leurs employés. Ils doivent créer eux-mêmes leur fonds de retraite. En ce qui me concerne, ma clinique emploie sept personnes. Sept emplois créés en partie grâce aux dispositions fiscales actuelles, car elles donnent le levier nécessaire pour investir et prendre le risque...

M. Morneau cherche, nous dit-on, l'équité et courtoisie ainsi la classe moyenne avec sa réforme annoncée. Si de petits entrepreneurs doivent fermer boutique à cause de sa réforme, c'est cette même classe moyenne qui, au bout du compte, sera pénalisée...

Quel manque de vision! Quel manque de courage que de ne pas s'attaquer aux vrais fraudeurs, ceux qui privent les Canadiens de milliards de dollars annuellement! Des dollars qui permettraient de financer un tas de mesures sociales et d'assurer la faveur électorale de plusieurs.

Si, comme M. Morneau l'a si bien mentionné, tout le monde doit apporter sa contribution, qu'il aille frapper à la «grande porte». Ne pas aller dans cette direction pourrait s'apparenter à de l'opportunisme politique. Et cela serait d'une grande tristesse...

Michel Dagenais, médecin
 Le 20 septembre 2017

LIBRE OPINION

La diversité sur les écrans québécois: conversation sans fin

ROBINE KASEKA

Sterling K. Brown, Donald Glover, Riz Ahmed, Aziz Ansari, Lena Waithe ont remporté des Emmys la semaine dernière dans les catégories du meilleur acteur, du meilleur scénariste et du meilleur réalisateur. Ils sont issus de la diversité. Tout le monde s'en réjouit. Il y a de l'espoir. Et c'est avec fierté qu'on peut dire la même chose du Gala des prix Gémeaux! (Son de criquets.)

Depuis 2014, beaucoup d'articles sur le sujet ont été publiés. Dommage qu'on en parle encore aujourd'hui. (Roulement des yeux.)

Bon, commençons par le début. Être acteur au Québec n'est pas chose facile. Tous les finissants des écoles se mesurent au même défi: gagner son pain en tant que comédien. Hmm.

La chanson à répondre des producteurs et gens influents de l'industrie, on la connaît: le Québec est un petit marché. On doit s'assurer d'offrir au public des produits qui vont plaire et être rentables. Pour cela, il faut engager des comédiens, scénaristes, réalisateurs qui sont connus, voire populaires auprès du public, qui se ruera devant la télé et au cinéma pour regarder leurs stars chou-choutes. *Business is business*. Et on fait

quoi des nouveaux artistes? Chacun son tour, chacun sa chance. Les nouveaux vont bûcher et surtout travailler à se développer un réseau jusqu'à ce qu'un producteur leur donne leur chance. Si un nouveau est talentueux (évidemment), charismatique (c'est obligé) et qu'il gère ses réseaux sociaux avec brio (optionnel, mais fortement recommandé de nos jours pour la visibilité), il sera au summum. Jusqu'au prochain. Ça, c'est ce qui attend les finissants des écoles de théâtre.

Lueur d'espoir?

Et quand on est racisé (je déteste ce terme, mais bon), qu'est-ce qu'il se passe? Il faut redoubler d'ardeur parce que les rôles disponibles ne correspondent pas à notre casting.

Lueur d'espoir à l'horizon! Les organismes comme Diversité artistique Montréal ou le Black Theater Workshop organisent des programmes qui existent depuis environ trois ans, qui mettent en avant les comédiens de la diversité. Lorsqu'ils sont sélectionnés, des cours et des ateliers leur sont offerts et ils participent même à des auditions devant des directeurs de casting et des gens influents de l'industrie. Et voilà, la cause est sauvée! Résultat? (Son de criquets avec

quelques applaudissements.) Je vous fais confiance, car je sais que vous pouvez nommer des exemples significatifs dignes des Olivia Pope dans *Scandal* ou Dev dans *Master of None*. (*I can't wait to read your answers!*)

Alors, producteurs, vous attendez quoi? Par pitié, ne me dites pas qu'il n'y a pas d'acteurs, de scénaristes de la diversité. Ils sont présents. Comme ceux nommés plus haut, il y a des organismes qui ont un bottin plein d'artistes (roulement des yeux) racisés. Producteurs, vous avez un pouvoir immense: influencer votre public, lui offrir les meilleurs produits possibles. Il va s'adapter. Croire le contraire, c'est prendre son auditoire pour un idiot. Public, tu n'es pas idiot quand même? Et puis, toi qui es à la recherche d'expériences enrichissantes, tu sais qu'il n'y a rien de plus fort que la mixité, parce que c'est stimulant.

J'espère que ce genre de texte sera le dernier. Aie! Utopie. Tant qu'il n'y aura pas de changements significatifs, des textes comme celui-ci, constructifs bien sûr, seront écrits.

En attendant, je vais boire une bonne tasse de thé et continuer de regarder avec admiration la télé américaine et britannique. #SorryNotSorry #ViveLeQuebec-Moderne

IDÉES



« La diffusion des termes acceptés dans le Grand Dictionnaire terminologique influencera les diverses communications de l'Administration et des entreprises, dont l'étiquetage des produits, l'affichage commercial, les menus des restaurants et les sites Internet », écrivent les auteurs.

LANGUE FRANÇAISE

Un détournement de la mission de l'OQLF

JEAN-CLAUDE CORBEIL

Directeur linguistique de l'Office de la langue française de 1971 à 1977, sous-ministre adjoint responsable de la politique linguistique de 1997 à 2000, secrétaire et membre de la Commission des états généraux sur la situation et l'avenir de la langue française (commission Larose) 2000-2001

MARIE-ÉVA DE VILLERS

Responsable de la terminologie de la gestion à l'Office de la langue française de 1970 à 1980, auteure du Multidictionnaire de la langue française

En vertu de la mission que lui confère la Charte de la langue française, l'Office doit orienter l'usage du français parlé et écrit au Québec. La nouvelle politique de l'emprunt linguistique (dont faisait état *Le Devoir* le 18 septembre) a été adoptée par l'OQLF le 31 janvier 2017 sans réelle consultation du milieu; elle n'a fait l'objet d'aucun communiqué, d'aucune diffusion dans les médias. Elle a été discrètement mise en ligne dans le site Internet de l'organisme sous l'onglet « Politiques et guides ».

N'eût été la vigilance de Jacques Maurais, qui a dénoncé l'assouplissement des nouveaux critères d'acceptabilité des emprunts dans son excellent blogue Linguistique correct, nous n'en aurions pas été informés. À titre d'ancien coordonnateur de la recherche à l'OQLF, puis au Conseil supérieur de la langue française (CSLF), le linguiste Jacques Maurais parle en connaissance de cause.

Voici ce qu'il écrit sous le titre de « Démission de l'Office québécois de la langue française »: « [...] le Québec a connu dans son histoire une vague d'emprunts massifs à l'anglais et le législateur a voulu y réagir. Et c'est pourquoi il a confié à l'Office québécois de la langue française le mandat de franciser le Québec et de déterminer quels mots anglais étaient acceptables dans la langue officielle. Il n'était sûrement pas dans son intention en 1977 de lui deman-

der d'ouvrir les vannes à l'accueil des anglicismes. »

La politique de l'emprunt linguistique n'est pas destinée au grand public, affirme Danielle Turcotte, directrice générale des services linguistiques de l'OQLF, citée dans *Le Devoir* du 18 septembre. Si ce document est quelque peu technique, son application concerne cependant toute la population. En effet, la diffusion des termes acceptés dans le Grand Dictionnaire terminologique (GDT) influencera les diverses communications de l'Administration et des entreprises, dont l'étiquetage des produits, l'affichage commercial, les menus des restaurants, les sites Internet, pour ne citer que ces exemples. Les millions de termes figurant dans le GDT touchent tous les domaines d'activité.

Le traitement des emprunts à l'anglais

Le traitement des anglicismes est une composante essentielle de la mission de l'OQLF. La politique qui définit les critères d'acceptabilité des emprunts linguistiques a d'abord été publiée en 1980, puis en 2007 et enfin en janvier 2017. Dans le préambule de sa nouvelle politique, l'OQLF écrit: « La langue et la dynamique sociolinguistique étant en évolution constante, l'Office se doit de mettre sa politique à jour régulièrement afin que ses objectifs en matière de traitement des emprunts soient le plus possible au diapason de cette évolution. » La situation linguistique québécoise a-t-elle progressé au point qu'il soit maintenant justifié d'assouplir les critères d'acceptation des anglicismes? Poser la question, c'est y répondre.

Quand l'OQLF juge acceptable le calque de l'anglais « pâte à dents » sous prétexte qu'il s'agit d'un calque non récent, généralisé, implanté, légitimé, et qu'il est intégrable au système linguistique du français (critères d'acceptabilité des calques), il ouvre la porte à quantité de traductions littérales d'expressions anglaises. Le terme français « dentifrice » est courant et figure sur tous les emballages de ce pro-

duit. Se fondant sur la fiche du GDT, les entreprises de production et de distribution de ce produit pourront désormais employer le terme « pâte à dents » dans l'étiquetage, dans l'affichage de ce produit et dans les messages publicitaires s'y rapportant.

Quand l'OQLF accepte le verbe « démoniser », inspiré de l'anglais, alors que le verbe « diaboliser » fait parfaitement l'affaire, le terme « papier sablé » alors que les termes « papier abrasif » ou « papier de verre » sont employés, il en résulte un appauvrissement du vocabulaire et tout le contraire d'un enrichissement des langues techniques.

La mission de l'organisme est d'assurer la définition et la diffusion par le GDT des terminologies françaises des différents domaines d'emploi. À cet égard, son rôle ne s'exerce pas dans tous les registres de langue: il se limite aux registres de la langue technique courante ou soutenue. Il n'entre pas dans les attributions de l'OQLF de décrire et de légitimer les emplois de registre familier.

Citée dans *Le Devoir* du 18 septembre, Nadine Vincent, professeure de linguistique à l'Université de Sherbrooke, est également d'avis que « le rôle de l'Office n'est pas de décrire l'usage, mais de l'orienter ». Effectivement, le mandat qui est confié à l'OQLF par la Charte de la langue française est de guider l'usage du français parlé et écrit au Québec.

La politique de l'emprunt linguistique adoptée par l'OQLF en 2017 constitue un recul évident, un retour à la case départ des années 1960. Si l'on avait appliqué les critères d'acceptabilité retenus dans la nouvelle politique de l'emprunt linguistique, jamais nous n'aurions été en mesure d'entreprendre et de réaliser les chantiers linguistiques menés par l'Office de la langue française, depuis sa création en 1961 et surtout à compter de 1971, dans le but de mettre en œuvre la volonté du premier ministre Robert Bourassa de faire du français la langue de travail.

L'OQLF tient compte de l'évolution du Québec

MONIQUE C. CORMIER

Professeure titulaire au Département de linguistique et de traduction de l'Université de Montréal, et présidente du Comité d'officialisation linguistique de l'Office québécois de la langue française de 2002 à 2016

Parce que, tel un cardiologue, l'Office québécois de la langue française traite du cœur même de l'identité québécoise, la langue française, ses interventions provoqueront toujours une gamme de réactions allant de l'approbation à la réprobation, comme c'est le cas pour la politique de l'emprunt linguistique adoptée en janvier 2017.

Au-delà des arguments sensés qu'on peut avoir de part et d'autre, je dois dénoncer cependant les accusations qui cherchent à miner la crédibilité de l'Office: retour à la case départ des années 1960, ouverture des vannes à l'accueil des anglicismes, détournement de la mission, asservissement volontaire et, bien sûr, tout cela, en « catimini », car ce sombre complot ne pouvait se tramer ouvertement.

Régions d'abord l'accusation de cachotterie.

La nouvelle version de la politique a fait l'objet d'une présentation en bonne et due forme, en octobre 2016, au Colloque du réseau des Organismes francophones de politique et d'aménagement linguistiques tenu à Québec, au Musée de la civilisation. Ce colloque international, auquel les médias et le public ont été conviés, regroupait des spécialistes de divers horizons, des professeurs d'université, des linguistes, des professionnels de la langue et des personnalités publiques. La présentation du projet de politique y ayant reçu un accueil favorable, la politique a été adoptée quelques mois plus tard.

L'Office, qui a 56 ans, peut-il tenir compte de l'évolution du Québec et adopter une stratégie d'emprunt linguistique aussi réfléchie que les précédentes? Assurément. Et il applique tout le sérieux et toute la rigueur que commande l'exercice. Le Comité d'officialisation linguistique que j'ai présidé a pu analyser et commenter l'état d'avancement du travail — qui s'est échelonné sur trois ans — des nombreux terminologiques affectés à ce dossier. C'est entièrement satisfait de la version aboutie de la politique que le Comité lui a donné son aval.

Contre l'adoption massive de termes anglais et promouvoir la vitalité et la créativité de la langue française, responsabilité de plus en plus partagée au Québec tant par les individus que par les institutions, demeurent au cœur de son projet. Aussi les critères d'évaluation des emprunts sont-ils nombreux et forment-ils un filtre serré qui contrôle l'acceptation des emprunts lexicaux. Seuls sont finalement admis les emprunts qui sont d'usage standard, couramment acceptés, voire valorisés dans les meilleurs écrits qui servent de référence au Québec et qu'on peut retrouver dans des ouvrages tels que le Multidictionnaire de la langue française et Usito.

Contrairement à ce que laissent entendre certaines critiques, l'Office et son personnel n'ont pas renié le mandat que leur a confié l'État québécois, et la Politique de l'emprunt linguistique de 2017 n'est pas le cheval de Troie que ses dénigreurs veulent y voir. L'Office demeure un guide sûr. Son mode d'intervention prudent et nuancé fait davantage confiance au jugement et à la contribution de la population québécoise que ne le fait le diktat d'une loi.

Le train sifflera trois fois



FRANCINE PELLETIER

Chaque semaine ramène la même interrogation, seulement avec quelques brûlements d'estomac en sus. Comment tout cela va-t-il se terminer? Combien de déclarations de guerre, de missiles, d'essais nucléaires, d'insultes et de provocations deux grands potentats — égocentriques à souhait, sans empathie aucune et imbus de pouvoir tous les deux — peuvent-ils se lancer avant qu'un des deux se sente obligé de passer aux actes?

Le bras de fer actuel entre Kim Jong-un et Donald Trump n'est pas sans rappeler la crise des missiles cubains qui avait opposé John F. Kennedy et Nikita Khrouchtchev. Treize jours d'angoisse totale pendant lesquels une partie du monde a bien failli sauter. J'ai d'ailleurs des souvenirs impérissables d'être couchée sous mon pupitre à l'école en prévision du gros boum! On peut évidemment s'interroger sur l'utilité de savoir faire l'escargot devant la perspective d'une déflagration nucléaire. Mais bon. À défaut de pouvoir contrer la menace pour vrai, on nous donnait les moyens d'avoir peur pour vrai. Avec raison. Le 22 octobre 1962, les troupes déployées en Floride équivalaient à l'effort de guerre de l'oncle Sam lors du débarquement en Normandie. Quelques jours plus tard, les bombardiers américains étaient en état d'alerte avec 3000 armes nucléaires à leur disposition. C'est toute la planète qui aurait pu y passer, a-t-on fini par apprendre des décennies plus tard.

Le pire fut évité quand un des trois officiers à bord d'un sous-marin soviétique refusa de tirer sur un navire américain avec une ogive nucléaire. L'offensive nucléaire exigeait l'accord des trois officiers. Ensuite, Kennedy, sachant pertinemment qu'il détenait neuf fois la puissance nucléaire de son adversaire, eut la bonne idée d'offrir une porte de sortie aux Soviétiques: en échange du retrait de leurs missiles nucléaires à Cuba, le président américain accepta, en secret, de retirer ses propres missiles de la Turquie.

Officiellement, Kennedy eut l'air de Gary Cooper dans *High Noon* (*Le train sifflera trois fois*), le bon cow-boy aux nerfs d'acier qui, sous le soleil brûlant de midi, le revolver bien en évidence, ne bronche pas d'un poil, prêt à défendre son village devant les bandits et malappris de ce monde. En fait, il s'était lui-même acculé à ce boubier, d'abord par ses propres déclarations guerrières et intempestives durant l'élection qui le porta au pouvoir, ensuite par son invasion bâclée de la baie des Cochons, « la plus importante opération clandestine dans l'histoire de la CIA », mafia et paramilitaires à l'appui, et, finalement, en plaçant d'immenses missiles en Italie et en Turquie. Sans parler des mensonges sciemment entretenus sur la force dite supérieure des Soviétiques.

Heureusement, John F. Kennedy, contrairement à Donald Trump, était un grand lecteur. Il avait pour livre de chevet *The Guns of August* de Barbara Tuchman, une lecture qu'il avait imposée d'ailleurs à son entourage. Le livre raconte comment une série de mauvais calculs de la part des dirigeants européens a mené à la Première Guerre mondiale. La leçon lui était restée: de grandes nations pouvaient accidentellement déclencher une guerre funeste. Ne voulant pas être celui qui déclencherait par inadvertance celle-ci, JFK, à la dernière minute, tint tête à ses généraux qui, eux, conseillaient l'affrontement avec l'URSS.

Mais revenons à Kim Jong-un et à Donald Trump. Le consensus, à l'heure actuelle, est que même « Rocket Man » ou « Orange Man » ne seraient pas assez fous pour commettre l'irréparable. Le prix politique en serait trop grand, comme le dit le Machiavel des temps modernes, Steve Bannon. J'ai tendance (les bons jours) à le croire aussi. Cela dit, il n'y aura pas de résolution à ce conflit sans que l'un et l'autre puissent prétendre, comme Kennedy et Khrouchtchev en 1962, à la victoire. Vu les personnalités en jeu, il est encore plus important que nos deux cow-boys puissent « sauver la face ». Or, plus l'escalade se poursuit — la Corée du Nord menace aujourd'hui de mener un « essai nucléaire atmosphérique » en plus d'abattre des avions américains en dehors même de son propre territoire —, plus la possibilité de glisser sur une pelure de banane accidentelle est grande. Selon le directeur de l'US-Korea Institute au John Hopkins School of Advanced International Studies à Washington, Jae H. Ku, une attaque entre les deux pays pourrait bien être imminente.

Le train, dans le cas qui nous occupe, a depuis longtemps sifflé ses trois coups.

fpelletier@ledevoir.com
Sur Twitter: @fpelletier1

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Véronique Chagnon (chef de division), Robert Dutrisac (éditorialiste), Michel Garneau et Pascal Élie (caricaturistes), Jacques Nadeau (photographe), Olivier Zuida (rechercheur photos); information générale: Isabelle Paré (chef de division et reporter), Stéphanie Baillargeon (généraliste), Gérard Dallaire (pupitre), Amélie Gaudreau (diversité), Lisa-Marie Gervais (diversité), Pauline Gravel (sciences), Jessica Nadeau (éducation), Alexandre Shields (environnement); information Noél (recherche), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec); information culturelle: Guillaume Bourgault-Côté (politiques culturelles), Julie Carpentier (pupitre), Fabien Deglise (livres), Catherine Lalonde (arts vivants), Philippe Papineau (médias); information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins et Éric Desrosiers (reporters), Benoît Munger (pupitre); information internationale: Guy Taillefer (chef de division et éditorialiste); section art de vivre: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs); cahiers spéciaux: Aude Marie Marcoux (responsable); équipe numérique: Laurence Clavel, Guillaume St-Hilaire et Geneviève Tremblay (pupitres); correction: Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant (correctrices); soutien à la rédaction: Amélie Gaudreau (coordonnatrice à la rédaction), Jean-Philippe Proulx (commis); DOCUMENTATION Manon Derome (Montréal), Denise Ledoux (Ottawa); PUBLICITÉ Charlyne Bachraty (adjointe au vice-président), Marlène Côté, Evelyn De Varennes, Amel Elimam, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Schab (directrices de comptes), Alain Tréhou (directeur exécutif média), Amélie Maltais (commis aux arts); affaires municipales: PRODUCTION Caroline Desrosiers, Yannick Morin, Anthony White et Nathalie Zemaitis. INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Jean-François Côté (analyste programmeur), Luc Girard (technicien informatique), Stéphane M. Hébert (développeuse Web). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Catherine Gentilcore (coordonnatrice marketing, communications et relations publiques), Sébastien Beaupré (coordonnateur service à la clientèle), Manon Blanchette, Caroline Filion, Nathalie Filion, Isabelle Sanchez (préposées au service à la clientèle). ADMINISTRATION Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Mélisande Simard (adjointe administrative et responsable des ressources humaines), Florentina Draghici (technicienne comptable), Véronique Pagé (responsable du crédit).

ACTUALITÉS

BOMBARDIER

SUIITE DE LA PAGE 1

Selon le secrétaire au Commerce américain, Wilbur Ross, les États-Unis apprécient leurs relations avec le Canada, mais « même nos alliés les plus proches doivent suivre les mêmes règles ». « La subvention des biens par des gouvernements étrangers est une chose que le gouvernement Trump prend très au sérieux », a-t-il affirmé dans un communiqué.

À Québec et à Ottawa

Aux yeux de la ministre de l'Économie Dominique Anglade, la décision américaine équivaut à une « attaque frontale » contre l'industrie aéronautique québécoise. Elle a promis que son gouvernement continuera à se battre « bec et ongles » pour faire entendre raison aux autorités américaines d'ici à ce qu'elles rendent leur décision définitive.

Selon la ministre Anglade, toutefois, l'ampleur des sanctions imposées à l'avionneur québécois montre qu'il ne sera pas facile de renverser la vapeur. « Il ne faut pas être naïf, mais il ne faut pas baisser les bras », a-t-elle dit lors d'une brève conférence de presse en soirée. On compte notamment rappeler aux Américains que Bombardier a 7000 travailleurs aux États-Unis. Et d'autres marchés existent, notamment en Europe, en Asie et en Afrique.

La décision de Washington est « plus politique que juridique », a lancé l'Association internationale des machinistes et des travailleurs de l'aé-

ros spatiale, qui représente 16 000 employés de l'aérospatiale au Canada. « J'ai la forte impression que les dés étaient pipés », a dit son coordonnateur québécois, David Chartrand.

À Ottawa, la ministre des Affaires étrangères, Chrystia Freeland, a affirmé sans détour que Boeing cherche à évincer les appareils C-Series du marché américain. D'autant plus que « des composantes des appareils sont fournies par des entreprises américaines, ce qui soutient près de 23 000 emplois dans plusieurs États américains ». Elle n'a pas fait référence à un recours devant l'Organisation mondiale du commerce (OMC), mais cette option existe, font remarquer les spécialistes.

Le gouvernement Trudeau a déjà laissé entendre qu'il pourrait mettre sur la glace son intention de commander à Boeing des Super Hornet pour entamer le processus de remplacement des CF-18. Mardi, le premier ministre a carrément fait un lien entre la présidence américaine et la plainte de Boeing. « On comprend que c'est une situation extrêmement compliquée où les actions du gouvernement américain et son approche en matière de commerce international sont très protectionnistes », a dit Justin Trudeau avant de connaître la décision. « Alors, ça a encouragé certaines compagnies, dont Boeing, à faire des choses qu'elles n'auraient pas faites dans le passé. »

Prix de vente

L'imposition de droits préliminaires survient moins d'un an et demi après que le transporteur américain Delta lui eut transmis une commande ferme pour 75 appareils CS100 — le plus petit de la famille C-Series —

assortie d'une option sur 50 autres.

Boeing reproche essentiellement à Bombardier d'avoir profité d'appuis financiers gouvernementaux pour achever son programme C-Series et vendre des avions à des prix trop faibles. Selon les documents du gouvernement américain, Boeing allègue que Bombardier a vendu les avions au prix de 19,6 millions par appareil alors qu'il lui en coûte 33,2 millions pour les fabriquer. Toujours selon ces documents, Air Canada va payer les siens 30 millions par appareil.

Le gouvernement du Québec a offert à Bombardier un appui d'un milliard de dollars américains en 2015 en échange d'une participation de 49,5% dans le programme C-Series. La Caisse de dépôt et placement, de son côté, a versé 1,5 milliard \$US pour 30% de la division transport. Quant au gouvernement fédéral, il a offert un prêt sans intérêts de 372,5 millions.

Ces appuis consistaient à aider l'entreprise à traverser une période de turbulences causée par l'utilisation intensive de capitaux afin de mener à terme le programme C-Series. Depuis deux ans, Bombardier a remanié la haute direction, annoncé des milliers de licenciements, émis des actions et suspendu le versement de son dividende.

L'action de Bombardier a commencé la journée en baisse, mais le vent a tourné en après-midi, de sorte qu'elle a fini sur un gain de 6%, à 2,27\$, ce qui pourrait être dû à l'activité de vendeurs à découvert cherchant à couvrir leurs positions en prévision d'une annonce négative.

Avec Hélène Buzzetti et Éric Desrosiers
Le Devoir

RÊVES

SUIITE DE LA PAGE 1

n'arrivent pas à émerger. Les gens sont pris dans la logique du pire, de la peur, de la crainte. Qu'il s'agisse de Trump, du Brexit ou des dernières élections en Allemagne, ils votent contre une perspective d'avenir plutôt que pour des solutions de remplacement, en pensant que le passé était meilleur, ce qui repose sur une vision du monde totalement erronée. Le monde était pire avant. L'humanité ne va qu'en s'améliorant, les conditions de vie, de travail, de santé aussi. Et il est temps d'ouvrir les fenêtres de nos esprits pour le voir. »

Un continent inconnu

Ouvrir les fenêtres. Voilà ce que cherche à faire, sur 256 pages, l'historien et journaliste au magazine en ligne *De Correspondent*, en passant au crible toutes ces idées radicales, ces utopies, qu'il expose de manière très concrète, pour mieux permettre de voir comment elles pourraient débloquer le présent.

« Il est temps de revenir à une pensée utopiste. Il nous faut un nouveau point de repère, une nouvelle carte du monde qui inclurait un continent encore inconnu, éloigné, non cartographié: l'Utopie », écrit-il en faisant un clin d'œil à Oscar Wilde, qui pensait qu'une « carte du monde qui ne comprendrait pas l'Utopie ne serait même pas digne d'être regardée, car elle laisserait de côté le seul pays où l'humanité vient toujours accoster ».

« Nos critères de progrès ont été conçus à une autre époque, pour affronter d'autres problèmes, poursuit-il. [Or] l'incapacité d'imaginer un monde où les choses seraient différentes n'indique qu'un défaut d'imagination, pas l'impossibilité du changement. »

La semaine de 15 heures

Aux Pays-Bas, Rutger Bregman est surnommé « Monsieur Revenu universel », en raison des nombreux textes qu'il a écrits sur le sujet, mais l'image est réductrice. L'homme appelle aussi, pour combattre la pauvreté et l'aliénation, à une semaine de travail de 15 heures — chose possible d'ici 10 ans à peine, selon lui —, à l'ouverture des frontières, mais aussi à l'éradication des « emplois de merde » (« bullshit jobs »), desquels, selon lui, un tiers de la population mondiale serait prisonnière. Les banquiers, les lobbyistes, les spécialistes des relations publiques, les publicitaires, les consultants en tout genre et en réseaux sociaux, les employés en télémarketing... en font partie.

Ces emplois sans valeur, selon lui, « ne créent pas de la richesse, ils ne font que la déplacer », dit-il, « ils accaparent une part de revenu, du talent, de l'énergie pour la production de rapports qui ne servent à rien, alors que cette richesse pourrait être attribuée à ceux et celles qui apportent le plus à la société ».

« Alors que les politiciens insistent sur la nécessité de réduire le rôle de l'État, ils restent muets sur ces bullshit jobs, écrit-il. Le résultat: d'un côté, les gouvernements font des coupes là où se trouvent des emplois utiles, comme dans la santé, l'enseignement et les travaux publics, tout en investissant des millions dans les secteurs associés à la gestion, comme la formation ou la surveillance, dont le manque d'efficacité est avéré depuis longtemps. »

Pour Rutger Bregman, qui dans son bouquin cite Esther Duflo, Thomas Piketty, David Graeber, Oscar Wilde et Mozart, l'abondance serait donc mal distribuée. Mais elle gagnerait à devenir accessible à tous, en ouvrant toutes grandes les frontières, un geste qui, loin de mettre en péril les sociétés, viendrait plutôt, selon lui, accroître leur prospérité.

L'homme démonte d'ailleurs un par un les préjugés sur la violence, le terrorisme et les pertes d'emploi liés à l'immigration, des thèmes chers aux populistes même si, en les utilisant pour agiter les foules, ils le font à l'encontre des faits.

L'essayiste souligne aussi ce paradoxe: « Le monde est ouvert à tout, sauf aux personnes. Les biens, les services et les valeurs boursières traversent le globe dans tous les sens », mais pas les humains, dont à peine 3%, à l'ère de la mondialisation, vivent à l'extérieur du pays qui les a vus naître, rappelle-t-il. Or, ouvrir les portes du travail — par l'immigration — pourrait booster « la richesse mondiale de mille fois plus », dit-il à l'autre bout du fil, en assumant le caractère radical de plusieurs de ses idées.

« Pour être entendu aujourd'hui, pour forcer la réflexion sur des idées neuves, il faut être radical, dit-il. Regardez Donald Trump, c'est ce qu'il fait, avec des déclarations qui finissent par déplacer le cadre des possibles. Si cela fonctionne pour des idées qui divisent, qui détruisent, qui font régresser, cela peut aussi fonctionner pour des idées qui rassemblent et qui vont nous faire avancer. »

Et il ajoute: « Ce sont les idées qui font avancer l'histoire, mais aussi les groupes qui se forment autour de ces idées. » Un phénomène qui, soit dit en passant, s'incarne parfaitement autour de son livre, *Utopies réalistes*, succès de librairie aux Pays-Bas puis en Grande-Bretagne, mais aussi appel lancé aux mouvements politiques de la « gauche perdante » pour débrouiller leurs horizons, appel que la traduction fait désormais entendre dans 17 pays.

Le Devoir

UTOPIES RÉALISTES

Rutger Bregman
Seuil
Paris, 2017, 256 pages



Le drapeau des indépendantistes de la Catalogne réalisé avec 82 000 bougies, à Llívia.

RAYMOND ROIG AGENCE FRANCE-PRESSE

CATALOGNE

SUIITE DE LA PAGE 1

l'animatrice Mònica Terribas, devra comparaître pour avoir invité ses auditeurs à lui signaler en direct les mouvements des gardes civils (la police de Madrid) dont ils étaient témoins dans leur région.

Étrange coïncidence, ironise Marius Serra, c'est cette semaine que la justice espagnole a choisie pour condamner l'ancien président de la Generalitat de Catalogne, Artur Mas, à une amende de 5,2 millions d'euros pour avoir laissé se dérouler la grande consultation populaire du 9 novembre 2014 qui avait remplacé le référendum interdit par Madrid. Le message est clair: ceux qui aident d'une manière ou d'une autre à l'organisation du référendum de dimanche encourrent de lourdes peines. Même l'emprisonnement du président catalan Carles Puigdemont n'est pas exclu, a admis le procureur général espagnol José Manuel Maza.

Une douce euphorie

Étrangement, pendant que Madrid a dépêché en Catalogne plus de 10 000 gardes civils et 75% des forces antiémeutes du pays et qu'il s'apprête à forcer la sécurité publique catalane à réquisitionner les bureaux de vote, il règne chez les partisans du référendum une ambiance bon enfant. Une sorte de douce euphorie qui se constate dans toutes les manifestations.

« Partout, on semble prendre un malin plaisir à jouer au chat et à la souris avec le gouvernement central, dit Marius Serra. Les gens font preuve d'une étonnante imagination. Il règne

même en ce moment, à Barcelone, une étrange joie de vivre. » Est-ce pour oublier le tragique de ce qui se joue? Il suffit que Madrid bloque les sites Internet destinés à informer les électeurs de leur bureau de vote pour que des cracks en informatique créent des sites miroirs sous des appellations toutes plus ironiques les unes que les autres. Les plus récentes ressemblaient à « Marianorajoy.cat » ou « Guardiavilsexy.cat ». Plusieurs de ces informaticiens, qui ne se cachent d'ailleurs pas, ont été convoqués par la justice et risquent de lourdes amendes. Ces jours-ci, la vedette des réseaux sociaux catalans est un petit oiseau jaune. Il se nomme Titi (Tweety), le personnage de dessins animés, compagnon de Grosminet, dont l'image s'est retrouvée par hasard sur un des trois navires de croisière que le gouvernement a réquisitionnés pour héberger les gardes civils dans les ports de Barcelone et de Tarragone. Le week-end dernier, le leader du très populaire groupe catalan Manel est même monté sur scène avec un t-shirt à son effigie. « Depuis que Madrid a décidé d'interdire le référendum, il y a plein de gens qui ne s'intéressaient pas à la politique qui ont soudain décidé de s'impliquer », dit Serra.

« Les vieux réflexes du franquisme »

Parmi eux, Arturo, qui ne s'était jamais soucié de ces débats. Depuis deux semaines, tous les soirs à 22 heures exactement, il sort de chez lui et traverse la rue avec une barre en métal. Ce n'est pas pour casser quelque chose, mais pour taper de toutes ses forces sur le pied du lampadaire. Ce tintamarre assourdissant, qui monte des petites rues déjà bruyantes de Gracia, s'élève depuis plusieurs jours dans la plupart des quartiers de Barcelone. L'homme

n'a pourtant rien d'un dangereux gauchiste. À 64 ans, avec son épouse, il dirige une petite entreprise de fabrication d'abat-jour qu'il exporte jusqu'à Cuba.

Lorsqu'on lui demande s'il est pour l'indépendance, il se contente de répondre: « Je suis pour le référendum. Ce gouvernement espagnol me rappelle de mauvais souvenirs. Madrid n'a jamais perdu les vieux réflexes du franquisme. » Certains soirs, c'est son voisin qui tient une petite pizzeria sur la Carrer de Sors qui s'y met à son tour, cette fois à coups de marteau. Lui aussi n'a jamais rien eu à faire avec la politique. Mais la cacophonie monte dans le ciel de la ville alors que ses clients discutent référendum.

« Le paradoxe de ce qui se passe aujourd'hui, c'est que la surdité et la cécité de Madrid sont en train de faire monter le nombre d'indépendantistes en Catalogne », dit Serra. Si le dernier Parlement élu en 2015 réunissait une majorité de députés favorables au référendum, on estimait à seulement 48% le pourcentage d'électeurs qui avaient clairement voté pour des partis indépendantistes. Il se pourrait que ce pourcentage soit aujourd'hui à la hausse.

Pour Serra, il ne fait pas de doute qu'une immense majorité de Catalans veut voter et qu'il faudra plus que quelques milliers de gardes civils pour les en empêcher. « Évidemment, ce référendum ne sera pas un référendum normal, dit-il. Tout le monde ne pourra pas voter librement partout. Mais personne ne m'interdira de sortir dimanche avec ma mère de 92 ans qui a connu la dictature. J'ai bien hâte de voir quel policier aura le courage de lui dire qu'elle n'a pas le droit de voter. »

Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec), H2L 4X4 ☎ Berri-UQAM
Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h
Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Abonnements (lundi à vendredi, 7h30 à 16h30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par courriel publicite@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3452
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340
Par courriel petitesannonce@ledevoir.com